

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS ENTRE LA SOCIETE SPOTINLEADS ET SES CLIENTS



La société SPOTINLEADS (« KNTEK FRANCE »), SASU au capital de 2500€, 6 Rue Maurice Roy, 18000 Bourges, RCS Bourges n°801593914 développe au profit de professionnels (le « Client ») des prestations et des services sous la marque Spotinleads.

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE RELATIVE AUX PRESTATIONS DIGITALES

Par la signature du présent bon de commande (« BC ») émis par Spotinleads (RCS Bourges 801593914), le client ("Client") indiqué sur le BC ou, le cas échéant, son mandataire, pourra souscrire à une offre Site web, Google Ads, Facebook ads, chatbot, référencement naturel, vidéo marketing, solutions Data et tout autres solutions digitales .

La signature par le Client ou son mandataire du BC ou à défaut le bénéficiaire des Offres implique sa connaissance et son acceptation sans réserve des CGV.

Les CGV sont applicables aux Offres, objet du BC ou devis ainsi qu'à toute Offre souscrite ultérieurement par le Client.

Délai de rétractation : il est rappelé que le droit de rétractation n'est pas applicable par principe dans les relations entre professionnels mais ne s'applique qu'aux consommateurs et aux personnes physiques. Conformément aux dispositions de l'article préliminaire du Code de la consommation (L. N°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, art. 3, « est considérée comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». Par ailleurs, il est également rappelé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats suivants : les biens ou services confectionnés à votre demande ou nettement personnalisés, et le contenu numérique fourni sur un support immatériel et contrat d'abonnement à ces prestations dont l'exécution a commencé avec votre accord et pour lequel vous avez renoncé à votre droit de rétractation.

1.1. Le Client reconnaît agir en qualité de professionnel au sens du Code de la consommation et déclare que les prestations commandées ont un rapport direct avec son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et qu'il ne pourra se prévaloir de ladite qualité de consommateur. En signant le présent bon de commande, il renonce donc expressément au bénéfice d'un droit de rétractation, la prestation concernant essentiellement du contenu numérique personnalisé.

1.2. Par exception à ce principe et en application de l'article L121-16-1, III du Code de la consommation, certains professionnels peuvent toutefois bénéficier d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature d'un contrat de commande relatif aux Services. Il

est toutefois précisé que ce droit de rétractation ne sera ouvert qu'aux contrats conclus "hors établissement" en la présence physique simultanée des deux parties conformément à l'article L.121-16 du Code de la consommation. Pour en bénéficier, le Client devra en outre justifier que :

- le contrat qu'il souhaite annuler est étranger à son activité principale ;
- le nombre des salariés qu'il emploie est inférieur à cinq.

Pendant ce délai, l'exécution de la prestation sera différée d'autant. Le Client devra, à ses frais, informer Spotinleads de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu ci-dessus, par LRAR, ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter, à envoyer à Spotinleads par LRAR à l'adresse Spotinleads- 6 Rue Maurice Roy – 18000 Bourges.

Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin de délai de rétractation ci-dessus, il en fera la demande expresse sur le bon de commande.

Le Client s'engage avant la signature du contrat, à informer Spotinleads de sa situation et notamment du nombre de salariés qu'il emploie.

Aucun contrat conclu par le biais d'un intermédiaire ne pourra être considéré comme étant un contrat "hors établissement", offrant l'exercice d'un droit de rétractation.

1.3. Si un mandataire passe commande à Spotinleads pour le compte de son mandant, le mandataire s'engage à respecter la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ». Le Client et son mandataire demeurent en tout état de cause solidairement responsables du respect des CGV et du paiement de la facture.

1.4. Le fait que Spotinleads ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1.5. Si une/des stipulation(s) des CGV étai(en)t tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) comme telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

1.6. Spotinleads se réserve le droit de faire évoluer à tout moment et sans préavis le service proposé ainsi que les présentes conditions générales.

2. DEFINITIONS

« Client » désigne le professionnel qui a souscrit aux offres et solutions proposées par Spotinleads ou toutes autres offres Google ads, Facebook ads, offre google ads, référencement naturel, chatbot, vidéo marketing, data solutions, solutions crm, iot, intelligence business. .

« Contenu(s) » désigne les textes, informations, annonce, données, liens hypertexte, musiques, sons, photographies, dessins, vidéos, messages, tags ou tout autre matériel intégré par le Client dans ses Supports.

« Compte » désigne le compte Client permettant au Client de gérer son/ses Supports via l'extranet mis à sa disposition.

« Offres » désigne l'Offre Sites, offre google ads, facebook ads, chatbot, vidéo marketing, data solutions et tout autres solutions digitales.

« Sites » désigne le Site Internet et/ou le site mobile mis à disposition du Client dans le cadre des Offres avec un nom de domaine dédié.

« Supports » désigne les Sites du Client permettant de publier ses Contenus.

3. DESCRIPTION DES OFFRES

3.1. MES PRESTATIONS

La prestation commercialisée par Spotinleads permet la mise en ligne d'informations commerciales sur différents supports numériques. Spotinleads ne garantit aucunement les éventuels résultats escomptés par le Client suite à la diffusion de ses Contenus sur les Supports.

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles SPOTINLEADS (ci-après dénommée le « Prestataire ») propose d'assurer une mission d'accompagnement, de conseils marketing, au référencement naturel, publicité google ads Publicité Facebook ads, Solution ChatBot, Video marketing, data solutions, automatisation marketing et solutions d'acquisitions de nouveaux clients via les solutions marketing sur internet ou tout autres solutions digitales. Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Les opérations webmarketing consistent à investir un budget alloué par le Client, sur une période donnée, sur un ensemble de médias pour atteindre les objectifs. Le budget, la période, les médias et les objectifs sont définis par le prestataire, en accord avec le Client, sur le Contrat. Le prestataire s'engage à respecter le budget et la période, et dans cette limite, à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs. Le déploiement de moyens est à la discrétion du prestataire sur la période convenue. Le Client donne mandat au prestataire pour effectuer, en son nom auprès de ses partenaires, l'achat des médias. Ce mandat est établi pour la durée de la prestation définie dans le Contrat. Conformément à la loi Sapin, les achats de média sont facturés à l'euro près au Client par le prestataire. En accord avec le Client, le prestataire peut facturer des acomptes qui font l'objet d'une régularisation en fin de période. L'attention du Client est particulièrement attirée sur le fait que certains partenaires peuvent prévoir des contraintes et préavis de rupture de mandat que le prestataire et le Client, ont l'obligation de respecter. Ces contraintes et préavis seront communiqués au Client. Le prestataire se

réserve la possibilité de refuser systématiquement toute campagne de positionnement publicitaire en cas de non-respect de l'une des obligations prévues aux présentes CGV. Les matrices de campagnes d'achat de mots clés créés par le prestataire sont et demeurent sa propriété exclusive. Par le Contrat, le prestataire active lesdites campagnes, pour le compte du Client, sur la période commandée.

SPOTINLEADS pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer l'Annonceur, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

4. DROITS DE REPRODUCTION

4.1 Le Client reconnaît être l'auteur unique et exclusif des Contenus intégrés sur les Sites et les Applications. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion des Contenus.

En conséquence, les Contenus sont diffusés sous la responsabilité exclusive du Client, qui certifie que ces derniers sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. En conséquence, le Client relève Spotinleads de toutes responsabilités, le garantit contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec les Contenus, et l'indemnise pour tout dommage en résultant.

4.2 Sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier les Contenus, Spotinleads se réserve le droit de refuser ou supprimer sans préavis tout Contenu et/ou de suspendre la publication du Support concerné, pour tout motif légitime et, notamment tout Contenu contraire aux dispositions légales, réglementaires, de nature à porter atteinte à un quelconque droit reconnu à un tiers (sans remboursement du Client, ni indemnité). Spotinleads se réserve le droit de refuser tout BC, même payé, moyennant restitution du prix. Un tel refus ne fait naître au profit du Client aucun droit à indemnité.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT pour l'ensemble des solutions SPOTINLEADS

5.1. L'identifiant et le mot de passe communiqués au Client pour accéder à son Compte :

- sont strictement personnels et le Client ne devra en aucun cas les partager ou les communiquer à des tiers,
- sont placés sous la responsabilité exclusive du Client qui devra les utiliser conformément aux présentes.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de son Compte, de son identifiant et de son mot de passe. Le Client garantit Spotinleads contre toute utilisation fautive et/ou source de préjudice de ses éléments d'identification, qu'elle soit frauduleuse ou non, de son fait ou celui de tiers. Spotinleads rappelle qu'il n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques pour s'assurer de l'identité des personnes se connectant au Compte d'un Client. Spotinleads ne pourra être considéré

comme responsable en cas d'usurpation des éléments d'identification et/ou l'identité d'un de ses Clients.

Le Client s'engage donc à alerter immédiatement Spotinleads en cas d'utilisation frauduleuse de son Compte.

5.2 Le Client s'engage à respecter strictement la législation applicable aux Supports, notamment celle portant sur les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Supports.

Le Client accepte que ses Contenus soient diffusés sous sa seule responsabilité.

Le Client s'engage donc :

- à ne pas poster, dire, indiquer ou diffuser sous quelque forme que ce soit des informations pouvant porter atteinte, directement ou indirectement, à tout tiers (personne physique, personne morale ou groupement de personnes) ;

- à ne pas émettre, diffuser ou relayer tout discours, propos et/ou tout Contenu de nature diffamatoire, injurieuse, obscène, contraire aux bonnes mœurs, offensant, violent ou incitant à toute forme de violence (physique, verbale ou morale), politique, raciste, sexiste, homophobe, ou xénophobe et plus généralement contraire aux lois en vigueur ;

- à ne pas poster, diffuser ou relayer tout Contenu que ce soit partiellement ou intégralement, seul, intégré ou en association avec un autre Contenu, en violation des droits de propriété intellectuelle des auteurs et/ou des ayant droits et des droits de la personnalité de tout tiers ;

- à ne pas poster, diffuser ou relayer de Contenu, ni à utiliser des technologies de nature à désorganiser, sonder, scanner, tester la vulnérabilité, diminuer et/ou empêcher la circulation normale des Contenus tels que logiciels, virus, envois répétés de messages... ;

- à ne pas enfreindre délibérément ou involontairement toute législation ou réglementation locale, régionale, nationale ou internationale ;

- ne pas tenter de modifier, désosser, décompiler, désassembler l'un des Supports mis à disposition par Spotinleads.

5.3 Le Client pourra choisir de donner un mandat à Spotinleads pour acheter son nom de domaine. Le Client choisira alors le nom de domaine sous sa seule responsabilité. Spotinleads interviendra en qualité de simple intermédiaire lors de l'achat du nom de domaine.

Le Client pourra également confier à Spotinleads le renouvellement du nom de domaine.

Le Client pourra aussi choisir de gérer, de renouveler et d'héberger son nom de domaine sous sa seule responsabilité.

5.4 La date de mise en ligne des Supports sera définie au BC

Etant précisé que le Client accepte expressément que, à défaut d'avoir

fourni toutes les informations nécessaires à la création des Supports dans

les délais impartis par Spotinleads avant la date de mise en ligne,

Spotinleads mette en ligne à la date prévue sur le BC, une version des

Supports éventuellement incomplète.

Etant précisé que les délais minimums de mise en ligne sont les suivants :

- L'offre Site d'annonces sans option : 30 jours.
- L'offre Site sur-mesure : 60 jours
- L'offre Site d'annonces + Google = 45 jours minimum
- L'offre Site sur-mesure + Google : 75 jours minimum
- L'offre site E-commerce 60 jours minimum
- L'offre ChatBot 45 jours minimum
- L'offre Vidéo marketing 30 jours minimum
- L'offre Facebook Ads ou Google Ads 30 jours minimum
- L'offre de référencement naturel j+15 minimum
- L'offre Ads Contacts 30 jours minimum
- Autres offres voir nos conditions et délais sur devis
- L'offre Data 30 jours minimum

5.6 Le Client est informé que d'autres obligations peuvent lui incomber, notamment en cas de collecte de données personnelles des utilisateurs des Supports. Ainsi le Client s'engage à se conformer aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, notamment en procédant à des formalités requises auprès de la CNIL pour tout traitement automatisé d'informations à caractère personnel lié aux Supports.

6. DUREE - RENOUELEMENT - DATES D'ENTREE EN VIGUEUR

Toute annulation, modification ou résiliation du BC autre que celles prévues dans le présent article nécessite l'accord écrit de Spotinleads, à des conditions permettant de dédommager Spotinleads contre tous préjudices ou pertes que ces derniers auraient pu subir.

La date d'entrée en vigueur de l'Offre sera la date à laquelle commence la facturation de l'abonnement mensuel.

La Date d'entrée en vigueur sera mentionnée sur la première facture reçue par l'Annonceur et servira de date de référence dans le cadre de la procédure de résiliation du Bon de commande.

Sauf conditions de durée particulières précisées au BC/ Devis si il y en a, les conditions de durée sont les suivantes : les Offres souscrites par le Client pour une durée initiale de 12 mois (« Période initiale ») à partir de la date de signature du BC, ou 6 mois, 3 mois, ou 1 mois.

A l'issue de la Période initiale, l'offre Sites sera renouvelée tacitement pour des périodes successives de la durée d'engagement initial au bon de commande (« Période de renouvellement »), sauf dénonciation adressée par LRAR un (1) mois avant le terme de la durée initiale par Spotinleads ou par le Client.

Dans tous les cas, les frais d'installation ne sont pas remboursables.

7. RESILIATION

7.1 En cas de manquement par l'une des parties aux CGV, le BC pourra être résilié de plein droit par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 10 jours sans préjudice de tous dommages et intérêts.

7.2 Sauf dispositions contraires précisées au recto du Bon de commande, en cas de résiliation anticipée du BC par le Client, non justifiée par une défaillance de Spotinleads dans l'exécution de ses prestations, le Client devra verser à Spotinleads une somme égale :

- au montant des factures restant dues, échues et à échoir, et
- à l'intégralité des mensualités restant à courir de la dernière facture émise jusqu'à la fin du BC, à titre d'indemnité de résiliation anticipée, - majorée des sommes dues au titre de l'article 9 ci-après.

7.3 Spotinleads pourra de plein droit, sans préjudice de tous dommages intérêts comme de toute action en justice et sans avertissement préalable, suspendre le Compte et bloquer l'accès à ce dernier ou désactiver les Supports en cas :

- de fraude établie dans la constitution du dossier d'adhésion à l'Offre, de fausse déclaration, de falsification des pièces jointes,
- de non-respect de l'une des dispositions des présentes.
- de non-respect des Conditions d'Utilisations Générales du Compte,
- d'impayés et de non-paiement par le Client des sommes dues à Spotinleads au titre du présent BC ou d'un autre BC signé avec Spotinleads.

Le Client reconnaît que Spotinleads ne pourra être tenu pour responsable d'un éventuel dommage direct, indirect ou accessoire résultant de la suspension, résiliation ou désactivation de ses Supports.

7.4 En cas de cessation, totale ou partielle, de l'accord signé entre Spotinleads et son partenaire assurant la réalisation et l'hébergement des Supports, Spotinleads se réserve le droit de mettre fin à l'Offre Sites et/ou de résilier le présent BC par LRAR, à tout moment avec un préavis d'un (1) mois, moyennant notification au Client.

7.5 A l'échéance du présent BC ou en cas de résiliation de celui-ci pour quelque raison que ce soit, (i) le Client restera tenu au paiement des sommes dues à Spotinleads ; (ii) chacune des parties devra restituer, à la demande de l'autre partie, toute information confidentielle ; et (iii) les articles II (Définitions), VI (Durée - Renouvellement - Dates d'entrée en vigueur), VII (Résiliation), VIII (Modalités tarifaires), IX (Modalités de paiements), XI (Indemnisation), XII (Limitation de responsabilité), XVIII (Attribution de juridiction et Loi applicable) et XIX (Divers) demeureront applicables.

8. MODALITES TARIFAIRES

8.1 Spotinleads se réserve le droit d'annuler tout BC non conforme au barème de prix en vigueur, sous réserve d'en informer préalablement le

Client par écrit tant que la mise en ligne des Supports n'a pas encore eu lieu. Spotinleads tiendra à la disposition du Client tout document justificatif. Une telle annulation ne fait naître au profit du Client aucun droit à indemnité.

Les barèmes de prix sont communiqués au Client sur simple demande. Les offres Sites sont facturées sur la base du barème de prix en vigueur au jour de la remise du BC à Spotinleads.

8.2 Spotinleads se réserve la possibilité de modifier à tout moment le barème de prix de l'Offre.

Toute modification du barème de prix s'appliquera après un préavis d'un (1) mois.

Dans l'hypothèse où le Client n'acceptait pas l'augmentation annoncée par Spotinleads, le Client disposerait d'un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la notification de Spotinleads pour résilier le BC. A défaut, Spotinleads se réserve le droit d'appliquer de plein droit et immédiatement l'augmentation de tarif annoncée.

Le montant de la facture, exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge du Client, au taux en vigueur à la date de l'édition de la facture.

8.3 Les réductions de prix, et autres avantages accordés en application du barème tarifaire sont octroyés par Spotinleads dans la mesure où les conditions contractuelles initiales demeurent inchangées pendant l'exécution des prestations. En cas de modification de ces conditions par le Client, les conditions tarifaires initialement accordées seront annulées, et les réductions de prix préalablement consenties seront refacturées conformément au barème de prix en vigueur.

8.4 Le BC n'engage Spotinleads qu'à réception du complet paiement du prix. Spotinleads se réserve le droit de refuser toute commande passée par un Client qui n'aurait pas respecté les CGV lors d'une précédente relation commerciale avec Spotinleads (par exemple : défaut de paiement, violation de droits de propriété intellectuelle, etc.).

8.5 La facturation des frais d'installation ou frais de dossier ou frais de création des offres sera effectuée le jour de la signature du BC par le Client.

La première redevance d'abonnement interviendra 30 jours calendaires après la signature du bon de commande.

La facturation de l'abonnement à toutes offres sera ensuite effectuée mensuellement.

Le Client pourra choisir la possibilité d'une facturation annuelle et d'avance pour la Période initiale de l'Offre ou pour toutes offres.

Des frais additionnels aux frais d'installation de l'Offre seront facturés si le Client confie le transfert de son nom de domaine à Spotinleads.

8.6 Les frais d'installation de l'Offre et les éventuels frais de transfert du nom de domaine sont non remboursables.

9. MODALITES DE PAIEMENT

9.1 Sauf accord contraire, les paiements devront être effectués dans le respect des délais indiqués sur la facture Spotinleads, à l'ordre de celle-ci. Le Client accepte d'ores et déjà que Spotinleads puisse lui délivrer des factures sous format électronique en fonction des disponibilités de ce service. Le Client fera alors son affaire de la consultation, la copie, la sauvegarde et l'impression de la facture le cas échéant.

9.2 Le BC précise le mode de paiement arrêté entre Spotinleads et le Client. L'encaissement par Spotinleads de règlements par chèques ou traites, même acceptées, à des échéances différentes de celles initialement convenues avec le Client n'apporte ni novation ni dérogation aux délais de paiement contractuels.

Toute modification des modalités de paiement (mode et délai) devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de Spotinleads, qui pourra être refusé au regard notamment de la dégradation de la solvabilité du Client et/ou de sa capacité à faire face à ses engagements.

En cas d'incident de paiement et/ou de dégradation de la solvabilité du Client et/ou d'incertitude quant à sa capacité à faire face à ses engagements, Spotinleads pourra, même après exécution partielle d'une commande, solliciter des conditions de règlement plus strictes - telles qu'un paiement d'avance - et/ou exiger de la part du Client des garanties supplémentaires. En cas de refus par le Client, Spotinleads pourra suspendre ou interrompre immédiatement et sans versement au Client d'indemnités, les prestations en cours et/ou à venir.

Le refus d'acceptation de traites, le défaut de paiement d'un seul effet, d'un chèque, ou d'une facture à son échéance, rendent immédiatement exigible l'intégralité de la créance de Spotinleads sans mise en demeure préalable. Ils entraînent la possibilité pour Spotinleads, sans versement au Client d'indemnités, de suspendre immédiatement les prestations en cours et programmées et/ou de résilier le(s) Bon(s) de parution conclu(s) avec le Client moyennant un préavis de 8 jours adressé par écrit.

Si le règlement de la commande passée par un mandataire au bénéfice du Client n'était pas honoré, Spotinleads peut, après avoir constaté la défaillance du Client, demander le règlement de sa créance directement auprès du mandataire.

9.3 Si Spotinleads devait résilier un BC en raison d'un défaut de paiement du Client, cette résiliation serait considérée comme une résiliation anticipée

à l'initiative du Client. En conséquence, le Client sera redevable des sommes dues au titre d'une résiliation anticipée, telles que prévues à l'article 7.2.

9.4 De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entraînera la suspension des prestations, l'exigibilité des frais de gestion administrative de quinze euros, des frais de rejet bancaire de 4 euros ainsi que le cas échéant, des pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante.

9.5 Conformément aux dispositions de l'article D441-5 du code de commerce, applicable à compter du 1er janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement.

Spotinleads pourra également exiger, à titre d'indemnité et de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code civil, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 25 % du principal T.T.C. restant dû, sans préjudice des sommes qu'une juridiction allouerait à Spotinleads au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

10. ENGAGEMENTS ET GARANTIE

Le Client déclare et garantit (i) que l'ensemble des Contenus mis en ligne sur les Supports sont exacts et à jour ; (ii) que le Client dispose des droits nécessaires à l'utilisation, la reproduction, l'affichage, la transmission et la mise en ligne des Contenus et, (iii) que les sites auxquels conduisent les liens placés dans les Supports du Client, les services du Client qui y sont présents dans le cadre du présent BC (a) n'enfreignent pas et n'incitent pas

à enfreindre aucune législation, réglementation ou code professionnel (tel que notamment les recommandations et chartes de l'ARPP ou règlements équivalents); (b) respecte les conditions générales d'utilisation des

Plateformes ; (c) ne portent pas atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle et au droit des marques, ni ne contiennent des informations susceptibles d'être préjudiciables, obscènes, haineuses ou diffamantes.

Le Client déclare et garantit que le nom de domaine acheté ou dont il est déjà propriétaire ne porte pas atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle et au droit des marques. Chacune des parties renonce à agir en exécution de toute autre garantie, expresse ou tacite, que celles expressément stipulées ou évoquées au présent BC. Néanmoins, aucune stipulation du présent BC ne pourra avoir comme effet de limiter ou d'exclure la responsabilité de chacune des parties pour toute action frauduleuse.

11. INDEMNISATION

Le Client s'engage à faire son affaire et à garantir Spotinleads ainsi que ses représentants, filiales, affiliés, dirigeants, mandataires, employés et partenaires (les "Entités spotinleads Indemnisées"), contre toute plainte ou action engagée par des tiers invoquant la responsabilité d'une Entité Spotinleads Indemnisée, dans le cas où lesdites plaintes ou actions, quel que soit leur fondement juridique, sont liées à une violation par le Client des dispositions des présentes. Le Client devra par conséquent indemniser intégralement l'Entité SPOTINLEADS Indemnisée des conséquences des plaintes ou actions susmentionnées et devra rembourser tous les dommages-intérêts, amendes, astreintes et frais de publication que cette Entité SPOTINLEADS Indemnisée pourrait être condamnée à devoir verser, ainsi que les honoraires d'avocats qu'elle devra engager pour assurer sa défense. Le Client s'engage également à payer tous dommages-intérêts transactionnels qui pourraient être dus par une Entité SPOTINLEADS Indemnisée à tout plaignant ou demandeur, étant entendu que le Client devra être préalablement invité par SPOTINLEADS à participer aux pourparlers transactionnels.

12. LIMITATION DE RESPONSABILITE

12.1 SPOTINLEADS, ne sera tenu à l'égard du Client qu'à une obligation de moyens pour l'exécution du BC ou des prestations. En aucun cas SPOTINLEADS ne sera responsable des préjudices indirects ou par ricochet, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de revenu, perte de profits, perte de contrats, perte d'affaires ou perte d'économies escomptées, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée par un tiers, qui pourraient être subis par le Client, même dans l'hypothèse où ce préjudice était prévisible à la date de conclusion du BC.

Il appartient au Client de signaler immédiatement à SPOTINLEADS tout problème technique concernant l'exécution des prestations. En tout état de cause, pour être recevable et opposable à SPOTINLEADS, toute réclamation ou toute contestation de facture devra être précise et transmise par écrit à SPOTINLEADS dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de la date prévue de réalisation de la prestation.

Le Client reconnaît détenir tous les droits de propriété intellectuelle diffusés sur les Supports et déclare en assumer l'entière responsabilité. Il certifie que les contenus des Supports sont conformes aux lois et règlements en vigueur et respectent les droits des tiers. Il relève SPOTINLEADS, ses sous-traitants et fournisseurs de toutes responsabilités, les garantit contre tou(te)s condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires qui

résulteraient de tout recours en relation avec le contenu des Sites ou autres solutions et les indemnise pour tout dommage résultant de la violation des dispositions de cet article.

SPOTINLEADS n'est pas responsable de la qualité visuelle des Supports résultant des Contenus transmis par le Client.

SPOTINLEADS n'est pas responsable de la capture des données qui serait faite à son insu, ni de la traçabilité qui en résulterait.

Le Client déclare connaître l'étendue de diffusion des Supports, avoir pris toutes précautions pour respecter la législation en vigueur des lieux de réception et décharger SPOTINLEADS de toutes responsabilités à cet égard.

Le Client accepte que les données collectées ou recueillies sur les Supports soient conservées par les fournisseurs d'accès et utilisées à des fins statistiques ou pour répondre à des demandes déterminées ou émanant des pouvoirs publics.

SPOTINLEADS ne consent au Client :

- aucune garantie de qualité ou d'adéquation à un usage particulier, ni d'absence de virus qui pourraient être introduits par d'autres clients ou des tiers,

- aucune garantie de fourniture des prestations (i) en cas d'interruption ou de mauvais fonctionnement, encombrement du réseau Internet ou de la connexion du Client ou (ii) en cas d'incompatibilité avec les logiciels ou matériels informatiques du Client ou encore (iii) en cas de mauvaise manipulation du Client.

SPOTINLEADS ne pourra être tenu pour responsable des retards ou impossibilités de remplir ses obligations contractuelles, en cas :

- de force majeure telle que définie à l'article XIII ci-après,
- d'interruption de la connexion aux Supports en raison d'opérations de maintenance ou d'actualisation des informations publiées,
- d'impossibilité momentanée d'accès aux Supports en raison de problèmes techniques, quelle qu'en soit l'origine,
- d'attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau Internet.

Le Client reconnaît en outre qu'en l'état actuel de la technique et en l'absence de garantie des opérateurs de télécommunications, la disponibilité permanente des Supports ne peut être garantie.

Aucune stipulation du présent article n'aura pour effet de limiter la responsabilité du fait de la négligence d'une partie ayant causé la mort ou un préjudice corporel.

A l'exception des obligations de paiement (art. VIII et IX), des obligations de garantie et d'indemnisation (art. X et XI) prévues, la responsabilité de chaque partie à l'égard de l'autre devra être limitée au montant versé ou dû par le Client au titre du présent BC dans la limite de six (6) mois d'abonnement mensuel.

12.2 Le reporting sur l'usage des Supports est donné à titre indicatif. Ce dernier reprend les données transmises par Google Analytics OU autres supports installés sur les Supports ainsi que celles fournis par Facebook. SPOTINLEADS ne peut donc être considéré responsable en cas de données erronées ou si Google Analytics et/ou Facebook décide(en)t de modifier les conditions d'accès à leurs données.

12.3 L'hébergement des Supports sera réalisé par SPOTINLEADS.

SPOTINLEADS s'engage, en cas de défaillance, sur un délai de rétablissement du service de 24 heures. Au-delà de ce délai, une compensation financière sur la base du prorata des jours de défaillance pourra être consentie par SPOTINLEADS, sur la base de l'abonnement mensuel dû par le Client à SPOTINLEADS, sur demande justifiée du Client par écrit envoyée dans les 15 jours suivant la défaillance. Cette pénalité ne s'applique pas en cas de force majeure.

13. FORCE MAJEURE

Spotinleads n'est pas responsable des manquements à leurs obligations qui résulteraient directement ou indirectement de cas de force majeure reconnus par la réglementation et les cours et tribunaux français (y inclus notamment incendies, inondations, grèves (des transport en commun, du personnel ...), lock-out, épidémies, piratage informatique, coupures d'alimentation électrique de plus de 48 heures, intervention d'une autorité légale, judiciaire ou administrative ...) ou d'un événement échappant à leur contrôle raisonnable. Dans ce cas, l'exécution du présent BC sera suspendue sans versement d'indemnités au Client. La survenance d'un cas de force majeure sera notifiée par écrit au Client. Si le cas de force majeure se prolongeait plus d'1 mois, le BC pourra être résilié de plein droit avec effet immédiat par l'une ou l'autre des parties.

14. FICHIERS

SPOTINLEADS reconnaît agir en tant que responsable du traitement des données clients au titre de la gestion de la relation client, en vue de la réalisation des services. Les informations fournies par le Client pour

l'exécution du BC feront l'objet d'un traitement informatisé dans les fichiers de SPOTINLEADS.

A ce titre, SPOTINLEADS s'engage à se conformer à ses obligations telles que découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés » et ses textes d'application, Règlement européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 et les délibérations/recommandations de la CNIL.

Les clients bénéficient de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de retrait de consentement. Ils peuvent exercer ces droits par voie électronique à l'adresse contact@spotinleads.fr.

15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Supports ainsi que le Compte, relèvent des législations françaises et internationales sur les droits d'auteurs et les droits voisins du droit d'auteur, notamment des articles L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Ces éléments sont la propriété exclusive de spotinleads à l'exception :

- des Contenus qui restent la propriété exclusive du Client et,
- des éléments réalisés par des intervenants extérieurs à REGICOM n'ayant pas cédé leurs droits d'auteur ou leurs droits voisins.

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété sur les Supports, ni sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés.

Sans accord écrit et préalable de SPOTINLEADS toute reproduction de l'un des éléments des Supports est strictement interdite, et le Client demeurera seul responsable vis-à-vis de SPOTINLEADS de toute atteinte à son droit de propriété.

SPOTINLEADS concède au Client une licence d'utilisation non exclusive et non cessible d'utilisation d'outils permettant de promouvoir son activité commerciale au travers des Sites et des Applications personnalisables pour une ou plusieurs Plateformes, dans le cadre de et pour la durée du BC.

Par l'utilisation de son Compte, le Client concède une licence gracieuse d'utilisation des Contenus à SPOTINLEADS pour leur diffusion vers les Plateformes.

Le Client autorise donc SPOTINLEADS à :

- reproduire, représenter, traduire, numériser, utiliser à des fins publicitaires, commerciales ou non, l'ensemble des Contenus apportés par le Client,
- à insérer dans les Supports des liens hypertextes vers les sites internet de SPOTINLEADS,

- à concéder l'ensemble de ces droits à tous tiers ou à tous partenaires, pour les exercer dans les limites des présentes,
- à modifier les Contenus, en vue de les adapter à la charte graphique des Supports.

16. SOUS-TRAITANCE

SPOTINLEADS pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer le Client, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

17. CESSION

Le Client ne pourra céder, déléguer ou transmettre ses droits et/ou obligations nés du présent BC qu'avec l'accord écrit de SPOTINLEADS (cet accord ne pourra toutefois être refusé ou retardé de façon abusive).

18. ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des CGV, quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. A DÉFAUT D'Y PARVENIR DANS UN DÉLAI DE UN (1) MOIS A COMPTER DE LA NOTIFICATION ECRITE D'UNE TELLE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX DE BOURGES SERONT SEULS COMPÉTENTS, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRE, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE ET LA LOI FRANÇAISE S'APPLIQUERA.

19. DIVERS

Aucune des dispositions des CGV ne saurait être interprétée comme créant une quelconque société ou association en participation ni un quelconque mandat de représentation et aucune des parties ne sera habilitée ou autorisée à conclure le moindre engagement liant l'autre partie, ou à créer la moindre responsabilité à la charge de l'autre partie par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement, toutes notifications devront être envoyées aux adresses prévues par le présent BC.

Comme l'autorise l'article 2254 du Code civil, la durée de la prescription est allongée à 10 ans, et SPOTINLEADS et l'Annonceur conviennent que cette prescription sera interrompue par toute LRAR de relance.

Conditions et Spécificité Google Ads et Facebook Ads

I - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Par la signature du présent bon de commande ("Bon de commande" ou « BC ») émis par SPOTINLEADS, l'annonceur, le cas échéant, son mandataire, pourra souscrire aux offres suivantes.

Offres web :

"Offre Google" ou "l'Offre de Gestion Complète AdWords" ou « l'offre de gestion complète Facebook ads » en vue de confier à SPOTINLEADS, agissant en qualité de partenaire, la gestion de sa (ses) campagne(s) de liens sponsorisés sur le support Google ou support Facebook Ads ("Support Google")(Support Facebook Ads) ou autres supports.

Les Offres web étant collectivement appelées "Offres". Les Supports Google et Facebook étant collectivement appelés "Supports web".

La souscription à l'Offre web n'autorise pas l'Annonceur à commercialiser l'espace publicitaire vendu par SPOTINLEADS, cette prestation étant réservée exclusivement aux régies publicitaires concédées par SPOTINLEADS.

La signature par l'annonceur ("Annonceur") ou son mandataire du Bon de commande ou à défaut le bénéfice des Offres implique sa connaissance et son acceptation sans réserve des CGV.

Les CGV sont applicables aux Offres objet du Bon de commande ainsi qu'à toute Offre souscrite ultérieurement par l'Annonceur.

Délai de rétractation : Il est rappelé que le droit de rétractation n'est pas applicable par principe dans les relations entre professionnels mais ne s'applique qu'aux consommateurs et aux personnes physiques. Conformément aux dispositions de l'article préliminaire du Code de la consommation (L. N°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, art. 3, « est considérée comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». Par ailleurs, il est également rappelé que le droit de rétractation ne s'applique pas aux achats suivants : les biens ou services confectionnés à votre demande ou

nettement personnalisés, et le contenu numérique fourni sur un support immatériel et contrat d'abonnement à ces prestations dont l'exécution a commencé avec votre accord et pour lequel vous avez renoncé à votre droit de rétractation.

1.8 Le Client reconnaît agir en qualité de professionnel au sens du Code de la consommation et déclare que les prestations commandées ont un rapport direct avec son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et qu'il ne pourra se prévaloir de ladite qualité de consommateur. En signant le présent bon de commande, il renonce donc expressément au bénéfice d'un droit de rétractation, la prestation concernant essentiellement du contenu numérique personnalisé.

1.9 Par exception à ce principe et en application de l'article L121-16-1, III du Code de la consommation, certains professionnels peuvent toutefois bénéficier d'un droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature d'un contrat de commande relatif aux Services. Il est toutefois précisé que ce droit de rétractation ne sera ouvert qu'aux contrats conclus "hors établissement" en la présence physique simultanée des deux parties conformément à l'article L.121-16 du Code de la consommation. Pour en bénéficier, le Client devra en outre justifier que :

- le contrat qu'il souhaite annuler est étranger à son activité principale ;
- le nombre des salariés qu'il emploie est inférieur à cinq.

Pendant ce délai, l'exécution de la prestation sera différée d'autant. Le Client devra, à ses frais, informer SPOTINLEADS de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai prévu ci-dessus, par LRAR, ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté et exprimant sa volonté de se rétracter, à envoyer à SPOTINLEADS par LRAR à l'adresse SPOTINLEADS 6 Rue Maurice Roy, 18000 Bourges.

Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin de délai de rétractation ci-dessus, il en fera la demande expresse sur le bon de commande.

Le Client s'engage avant la signature du contrat, à informer SPOTINLEADS de sa situation et notamment du nombre de salariés qu'il emploie.

Aucun contrat conclu par le biais d'un intermédiaire ne pourra être considéré comme étant un contrat "hors établissement", offrant l'exercice d'un droit de rétractation.

1.3 Si un mandataire passe commande à SPOTINLEADS pour le compte de son mandant, le mandataire s'engage à respecter la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ». L'Annonceur et son mandataire demeurent en tout état de cause solidairement responsables du respect des CGV et du paiement de la facture.

1.4 La prestation commercialisée par SPOTINLEADS est un service de référencement. SPOTINLEADS et Google ainsi que Facebook ou autres supports ne garantissent aucunement les éventuels résultats, notamment commerciaux, escomptés par l'Annonceur suite à la parution de son Insertion.

1.5 Le fait que SPOTINLEADS ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1.6 Si une/des stipulation(s) des CGV étai(en)t tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) comme telle(s) en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

II - DEFINITIONS

"Affilié Google" désigne une société qui contrôle, est contrôlée ou sous contrôle commun avec Google, au sens de l'article L233-3 du code de commerce.

"Cible" désigne tous mots-clés, mots-clés négatifs ou tout autre critère de ciblage, notamment géographique.

"Consignes de Rédaction" désigne les consignes de rédaction du Programme AdWords ou campagne facebook relatives aux

(i) annonces textuelles disponibles à l'URL suivante <https://adwords.google.fr/select/guidelines.html> et

(ii) annonces illustrées disponibles à l'URL suivante <https://adwords.google.fr/select/imageguidelines.html>, ainsi que toutes autres consignes de rédaction relatives à différents types d'annonces que Google peut rendre disponible sur son site à tout moment. Les Consignes de Rédaction font partie intégrante des CGV.

"Date d'Acceptation" désigne la date de signature du Bon de commande par l'Annonceur.

<https://www.facebook.com/policies/ads>

"Date de Début" désigne la date de diffusion du premier Message Publicitaire de l'Annonceur conformément aux CGV, aux conditions particulières figurant sur le Bon de commande, à la FAQ et aux Consignes de Rédaction. Le Date de Début sera mentionnée sur la première facture reçue par l'Annonceur et servira de date de référence dans le cadre de la procédure de résiliation du Bon de commande.

"Date de Début Prévue" désigne toute date postérieure à la Date d'Acceptation qui est approuvée par SPOTINLEADS comme étant la date à laquelle les parties s'efforceront de diffuser un Message Publicitaire de l'Annonceur conformément aux CGV, aux conditions particulières figurant sur le Bon de commande, à la FAQ et aux Consignes de Rédaction. Pour éviter toute ambiguïté il est précisé que la Date de Début Prévue peut varier selon les différents types de publicité.

"FAQs" désigne la Foire aux Questions relative au Programme AdWords disponibles aux URL suivantes <https://adwords.google.fr/support/bin/topic.py?topic=26> (FAQs relatives aux règles éditoriales et à la sécurité situées) et <https://adwords.google.fr/support/>, laquelle fait partie intégrante des CGV OU <https://www.facebook.com/policies/ads>.

"Google" désigne la société Google Ireland Limited, société de droit irlandais immatriculée sous le numéro 368047, ayant son siège à Gordon House, Borrow Street, Dublin 4, Irlande.

« Facebook », désigne **Facebook Ireland LTD – 5/7, Hanover quay – Dublin2 – IRELAND**

"Insertion(s)" désigne le(s) Message(s) Publicitaire(s) diffusé(s) sur les Supports ou le site de l'Annonceur.

"Instructions de l'Annonceur" désigne les objectifs et les préférences de l'Annonceur concernant ses Messages Publicitaires et ses Cibles ainsi que tout autre souhait relatif au contenu et au ciblage de ses publicités.

"Messages Publicitaires" désigne tous les contenus publicitaires diffusés sur les Supports, le site de l'Annonceur dans le cadre du Bon de commande (notamment toutes adresses URL, toutes coordonnées et/ou autres informations figurant dans le message publicitaire). Les Messages Publicitaires sont soumis aux Consignes de Rédaction.

"Offre Google" désigne l'ensemble des services rendus par SPOTINLEADS au titre de la gestion des campagnes de liens sponsorisés de l'Annonceur sur le Support Google, tel que décrit dans les présentes.

"Partenaire" désigne un tiers, propriétaire ou exploitant d'un Support Partenaire.

"Programme AdWords" désigne le service publicitaire en ligne du même nom exploité par Google.

"Support Google" désigne tout site Internet, logiciel, contenu, support ou tout média détenu, exploité ou fourni, par Google, à l'exception des pages de contenu de Google.

"Support Partenaire" désigne tout site Internet, logiciel, contenu, support ou tout média détenu, exploité ou fourni par un Partenaire sur lequel ou via lequel Google diffuse des publicités AdWords aux termes de dispositions contractuelles.

« Offre Facebook » désigne l'ensemble des services rendus par SPOTINLEADS au titre de la gestion des campagnes publicitaires de l'Annonceur sur le Support Facebook, tel que décrit dans les présentes.

"Support Facebook" désigne tout site Internet, logiciel, contenu, support ou tout média détenu, exploité ou fourni, par Facebook.

"Support Partenaire" désigne tout site Internet, logiciel, contenu, support ou tout média détenu, exploité ou fourni par un Partenaire sur lequel ou via lequel Facebook diffuse des publicités aux termes de dispositions contractuelles.

III - TECHNIQUE - DROIT DE REPRODUCTION

3.1 Sauf demande expresse de l'Annonceur, l'insertion du message dans l'espace publicitaire n'est pas soumise à la formalité du bon à tirer. Si l'Annonceur demande expressément un bon à tirer, SPOTINLEADS réalisera une maquette de l'insertion. La validation écrite du bon à tirer par l'Annonceur vaut acceptation définitive de la maquette et du devis correspondant. Tout bon à tirer non retourné par l'Annonceur à SPOTINLEADS dans un délai de 48 heures après sa soumission, ou au plus tard 24 heures avant la clôture du Support ou la date de diffusion prévue, vaut acceptation de l'Annonceur et dégage la responsabilité de SPOTINLEADS.

3.2 L'Annonceur reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte, des photographies, etc., composant l'insertion. A défaut, il déclare disposer de tous les droits et autorisations nécessaires à la parution de l'insertion. En conséquence, l'insertion paraît sous la responsabilité exclusive de l'Annonceur, qui certifie que l'insertion est conforme à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur et respecte les droits des tiers. En conséquence, l'Annonceur relève SPOTINLEADS et Google et Facebook de toutes responsabilités, les garantissant contre toutes condamnations, frais judiciaires et extrajudiciaires, qui résulteraient de tout recours en relation avec l'insertion, et les indemnise pour tout dommage en résultant.

3.3 Dans l'hypothèse où l'Annonceur confie à SPOTINLEADS la mise en forme de l'insertion, cette prestation serait effectuée sous l'entière responsabilité de l'Annonceur, qui autorise SPOTINLEADS et Google et Facebook à reproduire et modifier lesdits éléments pour les besoins de la publication dans les Supports.

3.4 Sans que cela crée à sa charge une obligation de vérifier le contenu, l'exactitude ou la cohérence de l'insertion, SPOTINLEADS se réserve le droit de refuser ou supprimer sans préavis toute Insertion pour tout motif légitime et, notamment toute Insertion contraire aux dispositions légales, réglementaires ou à la ligne éditoriale du Support, sans remboursement à l'Annonceur, ni indemnité. SPOTINLEADS se réserve le

droit de refuser tout Bon de commande, même payé, moyennant restitution du prix. Un tel refus ne fait naître au profit de l'Annonceur aucun droit à indemnité.

IV - OFFRE GOOGLE ou FACEBOOK ADS

4.1. Diffusion, Ciblage, Contenu et Positionnement

L'Annonceur est seul responsable (i) des informations accessibles sur les pages web vers lesquelles mènent les Messages Publicitaires, et (ii) des produits et services dont il est fait la promotion (collectivement, les "Services de l'Annonceur"). L'Annonceur reconnaît également que SPOTINLEADS n'a pas la responsabilité de contrôler la conformité des Services de l'Annonceur au regard des législations applicables dans les pays dans lesquels la publicité est diffusée. Il appartient à l'Annonceur de définir et de soumettre ses Instructions à REGICOM. L'Annonceur doit s'assurer que ses Instructions sont cohérentes avec les Services de l'Annonceur.

SPOTINLEADS définira les Cibles et Messages Publicitaires, en fonction des Instructions de l'Annonceur. La pertinence de ces Cibles et de ces Messages Publicitaires au regard des Services de l'Annonceur dépend de la qualité et la précision des Instructions de l'Annonceur.

SPOTINLEADS emploiera les moyens nécessaires pour diffuser les publicités (a) sur un Support Google, Support Facebook et/ou (b) sur (i) les pages de contenus de Google et celles de ses Partenaires et/ou sur (ii) les pages de recherche des Partenaires de Google et Facebook. L'Annonceur reconnaît que SPOTINLEADS ne garantit pas : (i) la diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif des publicités ainsi que le délai de diffusion de toute annonce, (ii) le nombre d'impressions, de diffusions, de conversions ou 24h sur 24, 7 jours sur 7 de toute publicité, que celle-ci soit diffusée sur un Support Partenaire, sur un Support Google, Support Facebook ou sur tout ou partie des pages de contenus de Google ou Facebook. Plus particulièrement, l'Annonceur reconnaît que la diffusion des publicités peut dépendre de plusieurs facteurs indépendants du contrôle de SPOTINLEADS.

Le nombre de clics ou d'impressions, ou d'engagements, indiqué sur le Bon de commande correspond

à un volume indicatif donné exclusivement pour la durée prévue d'engagement de l'Annonceur indiquée sur le Bon de commande. Le volume de clics ne peut en aucun cas être interprété comme une moyenne mensuelle qui engagerait SPOTINLEADS. A titre d'exemple, un engagement de clics annuels de 12000 clics, ne correspond pas à un volume mensuel de 1000 clics car le nombre de clics peut fluctuer à la hausse ou à la baisse d'un mois à l'autre, dans la mesure où il dépend de nombreux facteurs, tels que notamment la variation de l'activité de l'Annonceur en fonction de la période de l'année. En conséquence, en cas de cessation anticipée

du Bon de commande ou suspension de la prestation pour quelle que cause que ce soit, aucune indemnité ne pourra être demandée par l'Annonceur sur le fondement du non-respect de l'objectif de clics annoncé par SPOTINLEADS.

Dans l'hypothèse où, à la date d'échéance du Bon de commande, le volume de clics était inférieur à l'objectif de clics indiqué sur le Bon de commande, l'Annonceur pourra demander à obtenir une prolongation de la durée de son Bon de commande jusqu'à atteinte du nombre de clics fixé, sans redevance supplémentaire, ou une indemnité calculée au prorata du volume de clics non réalisé.

L'Annonceur reconnaît et accepte que : (i) le positionnement des publicités sur un Support Google Support Facebook, sur une page de contenu de Google ou sur un Support Partenaire, sont respectivement à la discrétion de Google et/ou du Partenaire, (ii) Google peut offrir la même Cible à plusieurs annonceurs; et (iii) les publicités de l'Annonceur peuvent ne pas être diffusées, notamment si pour une Cible donnée, il existe plus d'annonceurs ou d'annonces que d'espaces de diffusion disponibles ou si les publicités ne génèrent pas un taux de clics suffisant.

Google et/ou tout Partenaire se réserve le droit à tout moment de rejeter ou de retirer toutes publicités, Message Publicitaire et/ou Cible quelle qu'en soit la raison. Par ailleurs, il est convenu que Google peut modifier la taille et/ou le format des publicités (i) dans la mesure nécessaire pour se conformer aux spécifications techniques et/ou aux contraintes éditoriales relatives à tout Support Google Support Facebook ou Support Partenaire (notamment en modifiant les annonces illustrées) et/ou (ii) dans le cas où SPOTINLEADS a autorisé de façon générale Google à optimiser les performances de ses campagnes.

L'Annonceur reconnaît et accepte que Google, Facebook Ads utilise des programmes informatiques pour rechercher et analyser automatiquement les sites Internet de l'Annonceur afin d'évaluer la pertinence des publicités. L'Annonceur déclare avoir conscience que les informations qui sont obtenues grâce à ces programmes informatiques ne sont pas le résultat d'une analyse humaine, qu'elles ne peuvent avoir qu'une signification statistique et que Google et Facebook ne peut en garantir la pertinence au regard des activités effectives de l'Annonceur.

4.2. Correspondance

L'Annonceur s'engage à adresser exclusivement à SPOTINLEADS toutes correspondances relatives aux publicités diffusées dans le cadre du Bon de commande. L'Annonceur reconnaît et accepte que les Supports Partenaires sur lesquels ses publicités pourraient être diffusées ont accès au contenu de ces publicités y compris les URLs et toutes autres informations pouvant être obtenues par le biais des URLs, ainsi que les données relatives aux requêtes ou aux clics.

4.3. Usages interdits

L'Annonceur s'engage à ne pas effectuer, ou permettre à un tiers d'effectuer, l'un des actes suivants : (i) utiliser l'Offre Google, Facebook Ads frauduleusement, l'Annonceur s'interdisant notamment de générer ou permettre à des tiers de générer des impressions ou des clics frauduleux ou incorrects sur toute publicité de l'Annonceur ou d'un tiers, en particulier par l'usage de robots, d'outils de requêtes automatisées, d'outils de recherches générés par ordinateur, ou par l'usage d'autres services ou logiciels d'optimisation de référencement ; (ii) utiliser tous les moyens automatisés permettant l'extraction de données pour accéder, rechercher des informations qui sont la propriété de Google, sans autorisation écrite préalable; (iii) faire la promotion de substances, de services, de produits ou de contenus dont l'exploitation et/ou la promotion est interdite dans tout État où la publicité de l'Annonceur est diffusée ; (iv) formuler des Instructions de l'Annonceur qui auraient pour conséquence d'enfreindre tout règlement affiché, et mis à jour, sur un quelconque Support Google et notamment les Règles de Confidentialité de Google, Facebook et les Instructions d'utilisation des Marques de Google et Facebook;

(v) se rendre coupable de tout agissement commercial illicite ou frauduleux au regard des lois de tout État où le Message Publicitaire de l'Annonceur est diffusé, et porter atteinte aux droits de tiers de quelque manière que ce soit ; (vi) formuler des Instructions de l'Annonceur qui auraient pour conséquence l'utilisation de nom commercial, de nom de domaine ou de marque de fabrique d'un tiers, dans les Messages Publicitaires et/ou des Cibles, en violation des lois et règlements applicables dans les pays où les publicités sont diffusées ; (vii) formuler des

Instructions de l'Annonceur qui auraient pour conséquence d'inclure dans ses publicités un ou des lien(s) vers tout site sauf si le contenu de ce site est pertinent au regard des Instructions de l'Annonceur; et/ou (viii) formuler des Instructions de l'Annonceur qui auraient pour conséquence de diffuser, sur une même page de résultats, plusieurs publicités conduisant au même site ou à des sites similaires.

L'utilisation d'un nom commercial, d'un nom de domaine ou d'une marque de fabrique dans les Messages Publicitaires et/ou les Cibles nécessite la présentation d'un document justifiant des droits de l'Annonceur sur ces éléments.

4.4. Suivi

SPOTINLEADS fournira à l'Annonceur un rapport, au minimum mensuel, lui permettant de connaître le nombre d'impressions de publicités de l'Annonceur, et le nombre de clics et autres statistiques d'audience effectués sur ces publicités, et le montant des dépenses réalisées pour le mois correspondant. L'Annonceur reconnaît que le contenu de ce rapport est définitif et qu'il prévaut sur toutes autres statistiques.

4.5. FAQ et Consignes de rédaction

L'Annonceur reconnaît et accepte que les FAQ et les Consignes de rédaction font partie intégrante des CGV et y sont incorporées par référence. Les FAQ et Consignes de Rédaction peuvent être modifiées par Google ou Facebook à tout moment pour refléter les changements dans la façon dont Google ou Facebook rend généralement le Programme publicitaire disponible commercialement. L'Annonceur reconnaît qu'il est tenu de lire attentivement les FAQ et les Consignes de Rédaction, et de régulièrement s'informer de toute modification apportée par Google ou Facebook à celles-ci.

4.6. Restrictions

L'Annonceur reconnaît et accepte que la commercialisation de l'Offre Google, Facebook ads ne peut promouvoir d'activités contraires aux lois ou règlements ou contraires à la ligne éditoriale des Supports. En conséquence, SPOTINLEADS se réserve le droit de refuser la mise en place de cette offre aux Annonceurs exerçant l'une des catégories d'activités précitées, moyennant restitution du prix correspondant. Un tel refus ne fait naître au profit de l'Annonceur aucun droit à indemnité.

Pendant toute la durée du Bon de commande, l'Annonceur s'interdit d'activer une offre Google ou Facebook similaire à celle souscrite dans le cadre des présentes, directement auprès de Google, Facebook ou par l'intermédiaire d'un tiers, afin de promouvoir le même site Internet que celui pour lequel l'Annonceur a souscrit le présent Bon de commande.

Le site de l'Annonceur devra être accessible 24h sur 24, 7 jours sur 7. A défaut, l'Annonceur s'engage à informer immédiatement SPOTINLEADS, et SPOTINLEADS ne pourra être tenue responsable d'un déficit de clics pendant la période d'indisponibilité du site de l'Annonceur.

En cas de cessation du présent Bon de commande pour quelle que cause que ce soit, l'Annonceur s'engage à cesser immédiatement d'utiliser le

contenu des annonces AdWords (titre et description) ou Facebook créées par SPOTINLEADS pour la diffusion des campagnes de l'Annonceur dans le cadre de l'Offre. SPOTINLEADS conserve l'ensemble des droits d'auteur sur ces dernières.

V - DUREE - RENOUELEMENT - DATES D'ENTREE EN VIGUEUR

5.1 Supports web

Toute annulation, modification ou résiliation du Bon de commande autre que celles prévues dans le présent article nécessite l'accord écrit de SPOTINLEADS, à des conditions permettant de dédommager SPOTINLEADS et Google, Facebook contre tous préjudices ou pertes que ces derniers auraient pu subir.

5.2 Offres web

Sauf conditions de durée particulières énoncées dans les tarifs ou précisées au recto du Bon de commande, les conditions de durée sont les suivantes : toute Offre web est souscrite par l'Annonceur pour une durée initiale irrévocable de 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 12 mois ("Durée initiale") à partir de la Date de Début.

Pour résilier toute Offre web au terme de la Durée initiale, l'Annonceur devra envoyer à spotinleads une LRAR au plus tard 2 semaines pour les engagements de 1 mois et 1 mois avant le terme de la Durée initiale. La résiliation prendra effet au terme de la Durée initiale. A l'issue de la durée initiale de douze (12) mois, l'Offre web sera renouvelée tacitement pour une durée identique De la durée d'engagement initial (« Période de renouvellement »), sauf dénonciation adressée par LRAR un (1) mois avant le terme de la durée initiale par SPOTINLEADS ou par l'Annonceur. La date d'entrée en vigueur de l'Offre Google sera la Date de Début Prévues à savoir :

- le 1er du mois M + 1 si SPOTINLEADS recevait l'ensemble des éléments nécessaires pour la réalisation de l'Offre Google ou Facebook entre le 1er et 15 du mois M ;

- le 15 du mois M + 1 si SPOTINLEADS recevait l'ensemble des éléments nécessaires pour la réalisation de l'Offre Google ou Facebook entre le 15 et la fin du mois M.

La date d'entrée en vigueur des autres Offres web sera la date de signature du Bon de commande.

Pour l'Offre Google ou Facebook, l'Annonceur reconnaît que, s'il ne respecte pas certains délais qui pourraient lui être notifiés par SPOTINLEADS pour la prise en compte de sa demande d'annulation d'une publicité, cette demande ne

pourra pas être prise immédiatement en compte et la publicité pourrait continuer à être diffusée, auquel cas l'Annonceur restera redevable à SPOTINLEADS de l'ensemble des sommes afférentes aux annonces diffusées.

VI - RESILIATION

6.1 Quelle que soit l'Offre et le Support concernés, en cas de manquement par l'une des parties aux CGV, le Bon de commande pourra être résilié de plein droit par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 10 jours sans préjudice de tous dommages et intérêts.

6.2 Sauf dispositions contraires précisées au recto du Bon de commande, en cas de résiliation anticipée du Bon de commande par l'Annonceur, non justifiée par une défaillance de SPOTINLEADS dans l'exécution de ses prestations, l'Annonceur devra verser à SPOTINLEADS une somme égale :
- au montant des factures restant dues, échues et à échoir, et
- à l'intégralité des mensualités restant à courir de la dernière facture émise jusqu'à la fin du Bon de commande, à titre d'indemnité de résiliation anticipée,
- majorée des sommes dues au titre de l'article 8 ci-après.

6.3 En cas de cessation, totale ou partielle, de l'accord signé entre Google ou Facebook et SPOTINLEADS aux fins de commercialisation de l'Offre Google ou Facebook, SPOTINLEADS pourra mettre fin à l'Offre et/ou de résilier le présent Bon de commande, à tout moment avec effet immédiat, moyennant notification de l'Annonceur (notamment par courrier électronique).

6.4 A l'échéance du présent Bon de commande ou en cas de résiliation de celui-ci pour quelque raison que ce soit, l'Annonceur restera tenu au paiement des sommes dues à SPOTINLEADS et chacune des parties devra restituer, à la demande de l'autre partie, toute Information Confidentielle.

VII – CONDITIONS TARIFAIRES

7.1 Les tarifs sont communiqués à l'Annonceur sur simple demande. Les Offres sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la signature du Bon de commande.

SPOTINLEADS se réserve le droit d'annuler tout Bon de commande non conforme aux tarifs en vigueur, sous réserve d'en informer préalablement l'Annonceur par écrit tant que la première parution ou diffusion n'a pas encore eu lieu. Les parutions ou prestations non réalisées seront

remboursées à l'Annonceur si elles ont été payées. SPOTINLEADS tiendra à la disposition de l'Annonceur tout document justificatif. Une telle annulation ne fait naître au profit de l'Annonceur aucun droit à indemnité.

7.2 SPOTINLEADS se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses tarifs. Toute modification des tarifs s'appliquera après un préavis de 1 mois. Dans l'hypothèse où l'Annonceur n'acceptait pas l'augmentation annoncée par SPOTINLEADS, l'Annonceur disposerait d'un délai de 1 mois à compter de la réception de la notification de SPOTINLEADS pour résilier le Bon de commande. A défaut, SPOTINLEADS se réserve le droit d'appliquer de plein droit et immédiatement l'augmentation de tarif annoncée.

Le montant de la facture, exprimé hors taxes, sera majoré de celui de la TVA et/ou de toute autre taxe à la charge de l'Annonceur, au taux en vigueur à la date de parution.

7.3 Les remises accordées en application du barème tarifaire sont octroyées par SPOTINLEADS dans la mesure où les conditions contractuelles initiales demeurent inchangées pendant l'exécution des prestations. En cas de modification de ces conditions par l'Annonceur, et notamment dans l'hypothèse d'une réduction du nombre de parutions prévues, quelle qu'en soit la cause, les conditions tarifaires initialement accordées seront annulées, et les réductions de prix préalablement consenties seront refacturées conformément au tarif en vigueur.

Toute remise accordée par SPOTINLEADS, figurant sur le Bon de parution, sera limitée à la Durée initiale et non applicable aux Périodes de renouvellement.

Toute remise consentie à l'Annonceur dans le cadre d'un contrat cadre, mentionnée sur le Bon de commande signé par ce dernier, ne sera applicable que pendant la durée dudit contrat et ce, quelle que soit la date de fin du Bon de commande.

7.4 Support Google ou Facebook : le prix de l'Offre inclut le coût de la prestation de gestion complète en plus du coût d'achat de publicités. Les sommes dues sont calculées sur la base des registres tenus par SPOTINLEADS qui seuls feront foi entre les parties. Tout remboursement éventuel sera laissé à la discrétion de SPOTINLEADS et ne pourra s'effectuer que sous la forme d'un avoir pour la diffusion de publicités sur les Supports Google ou Facebook.

7.5 SPOTINLEADS se réserve le droit de refuser toute commande passée par un Annonceur qui n'aurait pas respecté les CGV lors d'une précédente relation commerciale avec SPOTINLEADS (par exemple : défaut de paiement, violation de droits de propriété intellectuelle, etc.).

7.6 La facturation pourra s'effectuer mensuellement ou annuellement à date anniversaire

VIII - MODALITES DE PAIEMENT

8.1 Sauf accord contraire, les paiements devront être effectués dans le respect des délais indiqués sur la facture SPOTINLEADS, à l'ordre de celle-ci. Le Client accepte d'ores et déjà que SPOTINLEADS puisse lui délivrer des factures sous format électronique en fonction des disponibilités de ce service. Le Client fera alors son affaire de la consultation, la copie, la sauvegarde et l'impression de la facture le cas échéant.

8.2 Le Bon de commande précise le mode de paiement arrêté entre SPOTINLEADS et l'Annonceur. L'encaissement par SPOTINLEADS de règlements par chèques ou traites, même acceptées, à des échéances différentes de celles initialement convenues avec l'Annonceur n'apporte ni novation ni dérogation aux délais de paiement contractuels.

Toute modification des modalités de paiement (mode et délai) devra faire l'objet d'un accord préalable écrit de SPOTINLEADS, qui pourra être refusé au regard notamment de la dégradation de la solvabilité de l'Annonceur et/ou de sa capacité à faire face à ses engagements.

En cas d'incident de paiement et/ou de dégradation de la solvabilité de l'Annonceur et/ou d'incertitude quant à sa capacité à faire face à ses engagements, SPOTINLEADS pourra, même après exécution partielle d'une commande, solliciter des conditions de règlement plus strictes - telles qu'un paiement d'avance - et/ou exiger de la part de l'Annonceur des garanties supplémentaires. En cas de refus par l'Annonceur, SPOTINLEADS pourra interrompre immédiatement et sans versement à l'Annonceur d'indemnités, les prestations en cours et/ou à venir.

Le refus d'acceptation de traites, le défaut de paiement d'un seul effet, d'un chèque, ou d'une facture à son échéance, rendent immédiatement exigible l'intégralité de la créance de SPOTINLEADS sans mise en demeure préalable. Ils entraînent la possibilité pour SPOTINLEADS, sans versement à l'Annonceur d'indemnités, de suspendre immédiatement les prestations en cours et programmées et/ou de résilier le(s) Bon(s) de parution conclu(s) avec l'Annonceur moyennant un préavis de 8 jours adressé par écrit.

Si le règlement de la commande passée par un mandataire au bénéfice de l'Annonceur n'était pas honoré, SPOTINLEADS peut, après avoir constaté la

défaillance de l'Annonceur, demander le règlement de sa créance directement auprès du mandataire.

8.3 Si SPOTINLEADS devait résilier un Bon de commande en raison d'un défaut de paiement de l'Annonceur, cette résiliation serait considérée comme une résiliation anticipée à l'initiative de l'Annonceur. En conséquence, l'Annonceur sera redevable des sommes dues au titre d'une résiliation anticipée, telles que prévues à l'article 6.2.

8.4 De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entrainera la suspension des prestations, l'exigibilité des frais de gestion administrative de quinze euros, des frais de rejet bancaire de 4 euros ainsi que le cas échéant, des pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante.

8.5 Conformément aux dispositions de l'article D441-5 du code de commerce, applicable à compter du 1er janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement.

REGICOM pourra également exiger, à titre d'indemnité et de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code civil, le règlement d'une majoration dont le montant sera égal à 25 % du principal T.T.C. restant dû, sans préjudice des sommes qu'une juridiction allouerait à REGICOM au titre de l'article 700 du Code de procédure civile..

IX - ENGAGEMENTS ET GARANTIE

L'Annonceur déclare et garantit (i) que l'ensemble des informations qu'il fournit à SPOTINLEADS sont exactes et à jour ; (ii) que l'Annonceur dispose des droits nécessaires à l'utilisation, la reproduction, l'affichage, la transmission et la diffusion par SPOTINLEADS, Google et leurs Partenaires, le cas échéant, des Insertions de l'Annonceur (y compris les Cibles ainsi que tous les Messages Publicitaires); et (iii) que les sites auxquels conduisent les liens placés dans les publicités de l'Annonceur, les services de l'Annonceur qui y sont présents et les Instructions de l'Annonceur conduisant à l'utilisation des publicités de l'Annonceur dans le cadre du présent Bon de commande (a) n'enfreignent pas et n'incitent pas à enfreindre aucune législation, réglementation ou code professionnel (tel que notamment les recommandations et chartes de l'ARPP ou règlements équivalents); (b) ne portent pas atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle et au droit des marques, ni ne

contiennent des informations susceptibles d'être préjudiciables, obscènes, haineuses ou diffamantes. Chacune des parties renonce à agir en exécution de toute autre garantie, expresse ou tacite, que celles expressément stipulées ou évoquées au présent Bon de commande. Néanmoins, aucune stipulation du présent Bon de commande ne pourra avoir comme effet de limiter ou d'exclure la responsabilité de chacune des parties pour toute action frauduleuse.

X - INDEMNISATION

L'Annonceur s'engage à faire son affaire et à garantir SPOTINLEADS ainsi que ses représentants, filiales, affiliés, dirigeants, mandataires, employés et Partenaires (ci-après les "Entités SPOTINLEADS Indemnisées"), contre toute plainte ou action engagées par des tiers invoquant la responsabilité d'une Entité SPOTINLEADS Indemnisée, dans le cas où lesdites plaintes ou actions, quel que soit leur fondement juridique, sont liées à une violation par l'Annonceur des dispositions des présentes. L'Annonceur devra par conséquent indemniser intégralement l'Entité SPOTINLEADS Indemnisée des conséquences des plaintes ou actions susmentionnées et devra rembourser tous les dommages-intérêts, amendes, astreintes et frais de publication que cette Entité SPOTINLEADS Indemnisée pourrait être condamnée à devoir verser, ainsi que les honoraires d'avocats qu'elle devra engager pour assurer sa défense. L'Annonceur s'engage également

à payer tous dommages-intérêts transactionnels qui pourraient être dus par une Entité SPOTINLEADS Indemnisée à tout plaignant ou demandeur, étant entendu que l'Annonceur devra être préalablement invité par SPOTINLEADS à participer aux pourparlers transactionnels.

XI - LIMITATION DE RESPONSABILITE

Sauf faute lourde équipollente au dol, SPOTINLEADS et Google ne seront tenus en aucun cas à réparation, pécuniaire ou en nature, du fait d'erreurs ou d'omissions dans la composition ou la traduction d'une Insertion, ou de défaut d'impression de quelque nature que ce soit. De tels événements ne pourront en aucun cas justifier un refus de paiement, même partiel, ni ouvrir droit à une Insertion aux frais de SPOTINLEADS et Google ou Facebook, ou à une indemnisation de leur part.

Ni l'Annonceur d'une part, ni SPOTINLEADS et Google ou Facebook d'autre part ne pourront être tenus responsables de tout retard, inexécution ou autre manquement

à leurs obligations qui (1) résulterait, directement ou indirectement, d'un événement échappant à leur contrôle raisonnable, et (2) n'aurait pas pu

être évité à l'aide de mesures de précaution, solutions de remplacement ou autres moyens commercialement raisonnables.

SPOTINLEADS et Google ne sont tenus à l'égard de l'Annonceur qu'à une obligation de moyens pour l'exécution du Bon de commande ou des prestations. En aucun cas SPOTINLEADS et Google, ou Facebook ne seront responsables des préjudices indirects ou par ricochet, tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de revenu, perte de profits, perte de contrats, perte d'affaires ou perte d'économies escomptées, manque de retombées commerciales, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou action dirigée par un tiers, qui pourraient être subis par l'Annonceur, même dans l'hypothèse où ce préjudice était prévisible à la date de conclusion du Bon de commande.

SPOTINLEADS et Google ou Facebook se réservent le droit de suspendre ou d'arrêter la parution de tout ou partie des Supports ou des produits commercialisés, sans être tenus de verser à l'Annonceur une quelconque indemnité. L'insertion non publiée ou la prestation non réalisée est remboursée à l'Annonceur.

Il appartient à l'Annonceur de signaler immédiatement à SPOTINLEADS tout problème technique concernant l'exécution des prestations. En tout état de cause, pour être recevable et opposable à SPOTINLEADS, toute réclamation ou toute contestation de facture devra être précise et transmise par écrit à SPOTINLEADS dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de la date prévue de réalisation de la prestation.

SPOTINLEADS et Google ou Facebook ne sont pas responsables de la capture des données qui serait faite à leur insu, ni de la traçabilité qui en résulterait.

L'Annonceur déclare connaître l'étendue de diffusion des Supports web, avoir pris toutes précautions pour respecter la législation en vigueur et décharger SPOTINLEADS et Google de toutes responsabilités à cet égard.

L'Annonceur accepte que les données collectées ou recueillies sur les Supports web soient conservées par les fournisseurs d'accès et utilisées à des fins statistiques ou pour répondre à des demandes déterminées ou émanant des pouvoirs publics.

SPOTINLEADS et Google ou facebook ne consentent à l'Annonceur :

- aucune garantie de qualité ou d'adéquation à un usage particulier, ni d'absence de virus qui pourraient être introduits par d'autres clients,
- aucune garantie de fourniture des prestations web (i) en cas d'interruption ou de mauvais fonctionnement du réseau Internet ou de la connexion de l'Annonceur ou (ii) en cas d'incompatibilité avec les logiciels ou matériels informatiques de l'Annonceur ou encore (iii) en cas de mauvaise manipulation de l'Annonceur.

Ni SPOTINLEADS ni Google ou Facebook, ne pourront être tenus pour responsables des retards ou impossibilités de remplir leurs obligations contractuelles, en cas :

- de force majeure telle que définie à l'article XIII ci-après,
- d'interruption de la connexion au(x) Support(s) web en raison d'opérations de maintenance ou d'actualisation des informations publiées,
- d'impossibilité momentanée d'accès au(x) Support(s) web en raison de problèmes techniques, quelle qu'en soit l'origine,
- d'attaque ou piratage informatique, privation, suppression ou interdiction, temporaire ou définitive, et pour quelque cause que ce soit, de l'accès au réseau Internet.

L'Annonceur reconnaît en outre qu'en l'état actuel de la technique et en l'absence de garantie des opérateurs de télécommunications, la disponibilité permanente des Supports web ne peut être garantie.

Aucune stipulation du présent article n'aura pour effet de limiter la responsabilité du fait de la négligence d'une partie ayant causé la mort ou un préjudice corporel.

A l'exception des obligations de paiement (art. VIII et IX), des obligations de garantie et d'indemnisation (art. X et XI) prévues et/ou des cas de violation de l'article XVII (Confidentialité): (i) la responsabilité de chaque partie à l'égard de l'autre devra être limitée au montant versé ou dû par l'Annonceur à SPOTINLEADS au titre du présent Bon de commande.

XII - FORCE MAJEURE

SPOTINLEADS et Google, Facebook ne seront pas responsables des manquements à leurs obligations qui résulteraient directement ou indirectement de cas de force majeure reconnus par la réglementation et les cours et tribunaux français (y inclus notamment incendies, inondations, grèves (des transport en commun, du personnel ...), lock-out, épidémies, piratage informatique, coupures d'alimentation électrique de plus de 48 heures, intervention d'une autorité légale, judiciaire ou administrative ...) ou d'un événement échappant à leur contrôle raisonnable. Dans ce cas, l'exécution du présent Bon de commande sera suspendue sans versement d'indemnités à l'Annonceur. La survenance d'un cas de force majeure sera notifiée par écrit à l'Annonceur. Si le cas de force majeure se prolongeait plus d'1 mois, le Bon de commande pourra être résilié de plein droit avec effet immédiat par l'une ou l'autre des parties.

XIII - FICHIERS ET PROTECTION DES DONNEES

SPOTINLEADS reconnaît agir en tant que responsable du traitement des données clients au titre de la gestion de la relation client, en vue de la réalisation des services. Les informations fournies par le Client pour l'exécution du BC feront l'objet d'un traitement informatisé dans les fichiers de SPOTINLEADS.

A ce titre, SPOTINLEADS s'engage à se conformer à ses obligations telles que découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés » et ses textes d'application, Règlement européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 et les délibérations/recommandations de la CNIL.

Les clients bénéficient de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de retrait de consentement. Ils peuvent exercer ces droits par voie électronique à l'adresse

SPOTINLEADS:

6 Rue Maurice Roy, 18000 Bourges

XIV - PROPRIETE INTELLECTUELLE

14.1 L'Annonceur déclare disposer de l'ensemble des droits nécessaires à la publication des photographies, que celles-ci ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment au droit à l'image des propriétaires sur les biens photographiés ou au droit des architectes au titre de la propriété littéraire et artistique sur ces biens. L'Annonceur garantit SPOTINLEADS et Google, Facebook pour chaque photographie contre tout trouble, revendication, éviction ou réclamation quelconque à ce titre.

14.2 L'Annonceur déclare et garantit à SPOTINLEADS et Google, Facebook qu'il a reçu toutes les autorisations nécessaires pour reproduire les photographies sur tout type de support pendant toute la durée de parution.

14.3 L'Annonceur ne dispose d'aucun droit de propriété sur les Supports, ni sur les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés. Sans accord écrit et préalable de SPOTINLEADS et de Google, Facebook toute reproduction de l'un des éléments des Supports est strictement interdite, et l'Annonceur demeurera seul responsable vis-à-vis de SPOTINLEADS de toute atteinte à son droit de propriété.

14.4 L'Annonceur autorise SPOTINLEADS et Google à apporter à leur(s) Support(s) toutes les modifications et adaptations nécessaires pour prendre en compte son développement, ainsi que toutes les modifications liées à l'évolution éventuelle de la charte graphique et/ou de la barre de navigation de leur(s) Support(s).

14.5 Les marques et logotypes des Supports sont déposés par SPOTINLEADS et Google ou Facebook. Sans l'autorisation écrite et préalable de ces derniers, toute reproduction ou utilisation de ceux-ci est strictement interdite, SPOTINLEADS et Google, facebook demeurent seuls propriétaires de leurs bases de données et des Insertions qui y figurent ou qui y figureront.

14.6 SPOTINLEADS est autorisée à se prévaloir du Bon de commande signé avec l'Annonceur dans ses supports de communication, sur tout document destiné à ses clients et prospects et à reproduire les marques logos, noms de domaines ou autres signes distinctifs de l'Annonceur sur ces derniers.

XV - CONFIDENTIALITE

15.1 Sous réserve des articles 15.2 et 15.3, pendant toute la durée du présent Bon de commande, puis pendant une durée de deux ans suivant sa cessation, chacune des parties s'engage à ne pas transmettre d'Informations Confidentielles concernant l'autre partie à tout tiers, à l'exception de Google ou d'un Affilié Google, Facebook, sans son accord préalable écrit (notamment par courrier électronique), sauf dans les cas expressément prévus au présent article. Tout éventuel mot de passe de l'Annonceur devra être considéré comme une Information Confidentielle de l'Annonceur et il appartient à l'Annonceur de s'assurer de la confidentialité de ce mot de passe et de se protéger contre toute utilisation par des tiers de son compte client en ligne. Seront considérées comme des "Informations Confidentielles" au sens du présent article (i) les publicités (y compris les Cibles et le Message Publicitaire), préalablement à leur publication; et (ii) toute information fournie par SPOTINLEADS à l'Annonceur relative à l'Offre Google ou Facebook ou à des éléments techniques, non dévoilée au public et qualifiée par écrit de "confidentielle" et/ou "propriétaire" lors de sa communication à l'Annonceur. Ne sera pas considérée comme une Information Confidentielle, toute information rendue publique sans violation par une partie de ses obligations ou (i) élaborée de façon indépendante sans aucun accès aux Informations Confidentielles de l'autre partie ; (ii) obtenue licitement d'un tiers ; ou (iii) dont la communication est requise par la loi ou par une autorité étatique.

15.2 L'Annonceur reconnaît et accepte que SPOTINLEADS puisse partager les Informations Confidentielles de l'Annonceur: (a) avec tout mandataire désigné par l'Annonceur ; ou (b) avec toute société holding de l'Annonceur ou avec toute filiale de la société holding de l'Annonceur ; ou (c) avec Google ou tout Affilié Google ou avec Facebook ou autres supports. L'Annonceur reconnaît également que SPOTINLEADS ne sera liée à aucune obligation de confidentialité si les informations en relation avec le compte de l'Annonceur sont utilisées pour la défense de SPOTINLEADS dans toutes procédures qui pourraient être initiées à l'encontre de SPOTINLEADS par des tiers.

15.3 L'Annonceur reconnaît et accepte que SPOTINLEADS puisse communiquer les informations fournies par l'Annonceur concernant les moyens de paiement, les versements et la facturation à des entreprises agissant pour le compte de SPOTINLEADS, aux seules fins de vérifier la solvabilité de l'Annonceur, de traiter les paiements à SPOTINLEADS et/ou de gérer le compte de l'Annonceur.

XVI - SOUS-TRAITANCE

SPOTINLEADS pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer l'Annonceur, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

XVII - CESSION

L'Annonceur ne pourra céder, déléguer ou transmettre ses droits et/ou obligations nés du présent Bon de commande qu'avec l'accord écrit de SPOTINLEADS (cet accord ne pourra toutefois être refusé ou retardé de façon abusive).

XVIII - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation, de l'acceptation et de l'exécution des CGV, quel que soit le lieu de souscription, ou de règlement, feront l'objet d'une tentative de règlement amiable que les parties s'engagent à rechercher. A DÉFAUT D'Y PARVENIR DANS UN DÉLAI DE 1 MOIS A COMPTER DE LA NOTIFICATION ECRITE D'UNE TELLE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX DE BOURGES SERONT SEULS COMPÉTENTS, MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE

PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE ET LA LOI FRANCAISE S'APPLIQUERA.

XIX - DELAI DE RETRACTATION

Conformément à la loi Hamon du 14 juin 2014, le client bénéficie d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Ce délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Ce droit de rétractation est applicable uniquement, et conformément à la loi, lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :

- le contrat doit être conclu hors établissement,
- l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise cliente,
- le nombre de salariés de l'entreprise cliente doit être inférieur ou égal à cinq.

XX - DIVERS

Aucune des dispositions des CGV ne saurait être interprétée comme créant une quelconque société ou association en participation ni un quelconque mandat de représentation et aucune des parties ne sera habilitée ou autorisée à conclure le moindre engagement liant l'autre partie, ou à créer la moindre responsabilité à la charge de l'autre partie par quelque moyen et pour quelque motif que ce soit. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement, toutes notifications devront être envoyées aux adresses prévues par le présent Bon de commande.

ARTICLE 21 - LITIGES

Pour toute contestation, le tribunal de Commerce de Bourges sera le seul compétent, le texte en langue française du présent règlement faisant foi.

Conditions relatives à la prestation ChatBot

1. Objet

La société Spotinleads propose une solution de diffusion de contenus par le biais d'un chatbots sur des outils de messagerie instantanée développés par des réseaux sociaux (ci-après : « Solution »).

Les présentes conditions générales (ci-après : le « Contrat ») s'appliquent sans restriction ni réserve à toute commande de prestations (ci-après : les « Prestations ») auprès de Spotinleads. Le Contrat a pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Prestations au bénéfice du client tel que visé à l'article 3 (ci-après : le « Client »).

2. Accès aux Prestations

2.1 Capacité juridique

La Solution et les Prestations sont accessibles :

- A toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes conditions générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder aux Prestations qu'avec l'accord de son représentant légal.

- A toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

En tout état de cause, les Clients doivent avoir créé au préalable un compte auprès d'un prestataire de messagerie instantanée tel que Messenger tel que défini à l'article 4 des présentes.

2.2 Prestations réservées aux professionnels

La Solution et les Prestations sont conçues pour et destinées à un usage professionnel et s'adressent ainsi exclusivement aux professionnels dans le cadre de leur activité.

3. Commande des Prestations et acceptation des conditions générales

3.1 Préalablement à toute réalisation des Prestations, il appartient au Client de fournir à Spotinleads les informations et documents utiles afin de lui permettre d'identifier ses besoins et attentes. Le Client indiquera sur cette base à Spotinleads les Prestations qu'il souhaite souscrire, en effectuant la commande. Lors de cette commande, le Client doit fournir l'ensemble des informations et pièces marquées comme obligatoires. Toute demande de commande incomplète ne sera pas validée.

3.2 Toute commande des Prestations emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, dans leur version en vigueur à la date de la commande. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes conditions générales ne doit pas commander de Prestations auprès de Spotinleads.

3.3 Le Client reconnaît et accepte que la commande de Prestations auprès de Spotinleads emporte l'acceptation pleine et entière des conditions générales des services de messagerie instantanée par le biais desquels le Client utilise la Solution, accessibles sur la plateforme Facebook Messenger (<https://www.facebook.com/business/products/messenger-for-business>; <https://developers.facebook.com/policy/>; https://developers.facebook.com/docs/messenger-platform?locale=fr_FR).

4. Utilisation de la Solution

Spotinleads concède au Client une prestation de création ou une licence non exclusive, personnelle et non transmissible d'utilisation de la Solution, dans sa version existante à la date des présentes et dans toutes éventuelles versions à venir, aux seules fins d'utilisation de Prestations telles que détaillées à l'article 5 des présentes.

La licence ou la création de chatbot susvisée est consentie aux seules fins d'utilisation de la Solution par le Client, selon les modalités présentées ci-dessus, pour ses propres besoins.

Le Client s'interdit en conséquence de :

- Reproduire, arranger, adapter tout ou partie de la Solution ;
- Procéder à toute forme d'exploitation commerciale de la Solution auprès de tiers,

- Céder, fournir, prêter, louer la Solution, en concéder des sous-licences ou autres droits d'usage, ou de manière plus générale, de communiquer à un tiers ou à une société affiliée tout ou partie de la Solution,

- Procéder à la télétransmission de la Solution, à sa mise en réseau, notamment sur internet, ou à sa diffusion sous tout autre forme, sans autorisation écrite et préalable de Spotinleads.

Le droit d'utilisation n'est consenti au Client que sous réserve du paiement effectif intégral des prix convenus à l'article 7.

5. Description des Prestations

Les Prestations proposées par Spotinleads ne sont accessibles qu'aux utilisateurs de services de messagerie instantanée tels que Messenger ou sur le site web du client, et disposant d'un compte préalablement

créé auprès des prestataires de ces services de messagerie instantanée (ci-après le : « Compte »).

Dans le cas où la prestation est en ligne, afin d'accéder aux Prestations proposées par Spotinleads dans le cas où la solution est présente en ligne, le Client doit créer son espace personnel (ci-après : l'« Espace personnel ») auprès de Spotinleads, en suivant la procédure renseignée sur la page d'inscription, ou directement par le biais de son Compte.

Lors de l'inscription, le Client autorise Spotinleads, par le biais d'une case à cocher, à avoir accès aux listes de diffusion du Compte, auxquelles s'abonnent les clients du Client. La création de l'Espace personnel génère la création du chatbot lié au Compte du client.

L'Espace Personnel permet au Client d'accéder aux Prestations suivantes :

- L'intégration d'un module d'intelligence artificielle conversationnelle permettant d'envoyer aux listes de diffusion associées au Compte du Client :
 - des messages ;
 - divers contenus tels que FAQs, jeux concours, sondages, QCMs ;
 - des contenus dynamiques et enrichis tels que images, textes, gifs, vidéos, sons, fichiers, liens ;
 - ... dont le contenu est fourni par le Client.
- L'analyse des données en temps réel du succès des opérations marketing effectuées à l'aide des fonctionnalités précédentes à partir d'indicateurs de performance. Un rapport détaillé est ensuite mis à disposition du Client, détaillant un certain nombre de paramètres tels que le taux de clics, le taux d'ouverture générés par les contenus envoyés par le biais de la Solution.

Spotinleads propose également des Prestations sur-mesure, dont le contenu et les tarifs sont déterminés en concertation avec le Client.

6. Durée

Les Prestations sont souscrites sous forme d'abonnement (ci-après : « l'Abonnement »). L'Abonnement débute au premier jour de facturation, pour la durée souscrite par le Client, d'une année (ci-après : la « Période Initiale »). Le Client aura toutefois accès à son Espace personnel, si il y a un espace personnel prévu pour cette prestation, dès le jour de la création de son Espace personnel et pourra immédiatement utiliser les Prestations, dans le respect et selon les modalités des présentes conditions générales.

A l'issue de la Période Initiale, l'Abonnement se renouvelle tacitement,

sauf dénonciation effectuée par Spotinleads ou par le Client au plus tard :

- 2 (deux) mois avant la fin de la Période Initiale si celle-ci a une durée égale à 1 (un) an.

Si l'Abonnement est renouvelé à l'issue de la Période Initiale, il est renouvelé pour la même durée que la Période initiale, sauf dénonciation effectuée par le Client ou par Spotinleads jusqu'au dernier jour du mois en cours.

En tout état de cause, la dénonciation de l'Abonnement s'effectue par courrier en recommandé et prend effet à la fin du mois civil pendant lequel la demande est envoyée. Elle entraîne la fermeture de l'Espace personnel du Client et la suppression du chatbot y étant associé.

7. Facturation et modalités de règlement

7.1 Prix

La licence d'utilisation de la Solution tout comme les Prestations prévues aux présentes sont accessibles par le biais d'un Abonnement.

Le prix de l'Abonnement est indiqué sur la page de du bon de commande. Sauf mention contraire, il est exprimé en Euros et hors taxes. Spotinleads se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Tout mois d'Abonnement entamé est dû dans son intégralité.

En cas de dépassement du volume de message compris dans la formule d'Abonnement choisie, l'abonnement sera automatiquement transféré à celui de la formule supérieure.

7.2 Retards et incidents de paiement

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article 15 et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

(i) la suspension immédiate des Prestations en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;

(ii) la facturation au profit de Spotinleads d'un intérêt de retard au taux de 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

8. Maintenance et support de la Solution

8.1 Maintenance corrective

La maintenance corrective a pour objet de corriger, pendant la durée du Contrat, toute anomalie relevée sur la Solution, entendue comme un bogue ou dysfonctionnement de celle-ci (ci-après : les « Anomalies »). Spotinleads s'engage faire ses meilleurs efforts pour procéder à la correction des Anomalies signalées par le Client dans les meilleurs délais à compter de leur notification.

9. Le Client est seul responsable des documents, éléments, données, informations et Contenus qu'il fournit à Spotinleads. Il garantit à Spotinleads qu'il est habilité à lui fournir ces documents, éléments, données, informations et Contenus et qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à leur exploitation dans le cadre des Prestations. Il est également seul responsable de leur exactitude, de leur sincérité et de leur exhaustivité, Spotinleads ne pouvant en aucun cas être tenue responsable des éventuelles erreurs, coquilles, omissions ou indications de nature à induire en erreur dans les Contenus du fait d'un manquement du Client à la présente clause.

9.1 Le Client est seul responsable de la gestion de ses comptes sur les réseaux sociaux et s'engage à respecter les conditions générales desdits réseaux en lien avec lesquels il utilise la Solution.

10. Obligations et responsabilité de Spotinleads

Sans préjudice des autres obligations prévues au Contrat, Spotinleads s'engage à respecter les obligations qui suivent :

1. s'engage à fournir les Prestations avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

2 s'engage à n'utiliser les documents, éléments, données, informations et Contenus qui lui seront fournis par le Client qu'aux fins d'exécution des Prestations. Elle garantit au Client la parfaite conservation de ces documents, éléments, données, informations et Contenus pendant la durée des Prestations et s'engage à les détruire à la fin du Contrat.

3 se limite à fournir les Prestations telles que décrites sur son site internet. Le Client reconnaît et accepte que Spotinleads ne lui offre aucune garantie quant au fonctionnement des services sur lesquels le Client utilise la Solution, délivrés par les prestataires de service de messagerie instantanée.

4 Spotinleads ne pourra être tenue pour responsable des décisions prises par le Client ou par tout tiers désigné par lui. De même, Spotinleads ne pourra en aucun cas être responsable des Contenus envoyés par le biais de la Solution, sur lequel elle n'exerce aucun contrôle, vérification ou modération d'aucune sorte.

11. Protection des données à caractère personnel

Spotinleads et le Client s'engagent, chacun pour ce qui le concerne, à se conformer à la réglementation applicable aux données à caractère personnel et en particulier au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) à compter de son entrée en vigueur, soit le 25 mai 2018.

Dans le cadre des Prestations, Spotinleads est amené à traiter des données à caractère personnel relatives aux salariés du Client. Les caractéristiques de ce traitement sont les suivantes :

Finalité du traitement de données à caractère personnel
- Fonctionnement de la Solution et des Prestations de la société

Type de données à caractère personnel traitées

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Adresse email

Catégories de personnes concernées

Utilisateurs et propriétaires des chatbots

Durée du traitement

Durée de l'Abonnement

Lieu du traitement

France

Sous-traitant du Prestataire intervenant dans le traitement (si applicable)

Google Cloud Platform

Facebook

Roast

Scaleway

MangoDB

Le Client est le responsable de traitement de ces données et est tenu de s'acquiescer des obligations qui lui reviennent en application du règlement précité, notamment en ce qui concerne l'obligation d'informer les personnes concernées, la tenue du registre des traitements mis en œuvre, et plus généralement, du respect des principes issus du règlement.

Les données fournies par le Client à Spotinleads aux fins d'exécution des Services demeurent la seule propriété et sous la seule responsabilité du Client.

Spotinleads intervient pour sa part exclusivement en qualité de sous-traitant des données à caractère personnel.

12. Propriété intellectuelle de Spotinleads

Le Client reconnaît de convention expresse que le présent contrat ne

lui confère aucun droit de propriété intellectuelle sur la Solution, qui demeure la propriété exclusive de Spotinleads. Le Client ne dispose que d'une licence d'utilisation de la Solution ou d'une prestation de services qui se limite à la création du chatbot et de ses paramétrages. exclusive du Tribunal de Commerce de Bourges (France), sauf règle de procédure impérative contraire.

Tous désassemblages, décompilations, décriptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments ainsi que de ceux composant la Solution, en tout ou partie, sans l'autorisation de Spotinleads sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

13. Références commerciales

Sauf mention expresse transmise à Spotinleads par tout moyen écrit utile, le Client ou Utilisateur de Spotinleads autorise Spotinleads à faire usage de son nom, de sa marque, de son logo, des références de son site internet, à titre de références commerciales, sur tout support et sous quelque forme que ce soit.

14. SOUS-TRAITANCE

SPOTINLEADS pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer le client, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

15 - DELAI DE RETRACTATION

Conformément à la loi Hamon du 14 juin 2014, le client bénéficie d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Ce délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Ce droit de rétraction est applicable uniquement, et conformément à la loi, lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :

- le contrat doit être conclu hors établissement,
- l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise cliente,
- le nombre de salariés de l'entreprise cliente doit être inférieur ou égal à cinq.

16. Loi applicable et juridiction

Le Contrat est soumis au droit français et sera régi et interprété selon ce droit.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence

Conditions relatives à l'offre vidéo marketing

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES PARTIES

Le terme « **client** » désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Spotinleads pour toute prestation de marketing digital (rédaction, graphisme, réalisation de vidéo, audit, stratégie et création de site / application, Chatbot, SEO, SEA, Facebook ADS).

Le client déclare avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

Le terme « **Spotinleads** » désigne le nom commercial de la société Kntek France, SAS au capital de 2500€ et domiciliée au 6 Rue Maurice-Roy, 18000 Bourges. Spotinleads est une société spécialisée dans les prestations de marketing et communication digitale, désignée sous le terme de prestataire.

Le terme « tiers » désigne toute personne (morale ou physique) non partie au contrat.

ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU CONTRAT

Le contrat régit les relations commerciales entre les parties. Il est remis au client sous forme de devis détaillé et chiffré de la prestation proposée par Spotinleads. Il sera approuvé par le client par l'apposition de la mention manuscrite "bon pour accord", de son nom et son prénom, de sa signature, de la date d'approbation, et si besoin, par le règlement de l'acompte prévu au devis.

ARTICLE 3 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

3.1 L'ensemble des éléments fournis par le client, sous quelque format qu'il soit, est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et demeure sa seule et unique propriété. Le client déclare disposer des droits et des autorisations nécessaires, prévenant ainsi Spotinleads contre toute poursuite d'un tiers qui réclamerait les droits des éléments en question.

3.2 Spotinleads réalise une prestation intellectuelle et graphique. Initialement et légalement, ces créations appartiennent à celui qui les crée, même si elles sont réalisées pour un client. L'article 111-1 alinéa 3 du Code de la Propriété intellectuelle rappelle en effet, que les éléments originaux créés restent la propriété de son auteur.

En cas de prestation immatérielle comme la réalisation d'une vidéo marketing, si le client modifie la source de la vidéo fourni par Spotinleads, alors le client est le seul responsable des modifications et donc ne peut en aucune manière engager la responsabilité de Spotinleads.

3.4 Sauf mention contraire explicite du client, Spotinleads se réserve la possibilité de présenter sur tous types de support le travail réalisé pour son client. Les références seront notamment mises en avant sur le site internet et dans les documents commerciaux.

ARTICLE 4 – PRESTATIONS ET SERVICES

Spotinleads réalise des prestations de services relatives au marketing digital et au marketing de contenu vidéos dont la production de celle-ci en relation avec un sous traitant partenaire.

SPOTINLEADS pourra librement recourir aux prestataires et/ou sous-traitants de son choix pour la réalisation de tout ou partie des prestations, sans avoir à en informer le client, ni à obtenir son accord sur l'identité de ces tiers.

Les services proposés dans le cadre de l'offre vidéo marketing :

- Film d'entreprise
- Film institutionnel
- Interview
- Reportage
- Témoignage
- Motion design
- Teaser
- Évènement

Spotinleads associe également la production vidéo à des plateformes comme Youtube, Facebook, autres supports sur le web et réseaux sociaux. Spotinleads est autorisé à diffuser la vidéo et de gérer son référencement comme indiqué sur le contrat.

ARTICLE 5 – CAHIER DES CHARGES ET PRESTATIONS

6.1 Pour chaque prestation, le client s'engage à fournir tous les éléments nécessaires pour réaliser la prestation (cahier des charges, brief, textes, images, vidéos, sons ...) au format demandé et ce, dans les plus brefs délais afin que Spotinleads dispose de suffisamment de temps pour réaliser la prestation dans de bonnes conditions et dans les délais fixés entre les deux parties.

Spotinleads réalisera les prestations dans le strict respect du devis ainsi que du cahier des charges ou brief selon les cas, avec la compétence et le professionnalisme requis. Spotinleads mettra en œuvre les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission.

Spotinleads reste le seul juge des différents moyens adéquates pour mettre en œuvre et réaliser la prestation dans les meilleures conditions.

Une fois le cahier des charges validé (ou brief), toute modification donnera lieu à un nouveau devis.

6.2 Une fois la prestation réalisée, le client dispose d'un délai d'un mois (30 jours) pour faire remonter un problème, une erreur ou une mal fonction. Passé ce délai, la responsabilité de Spotinleads ne peut être engagée.

Le Client est seul responsable des documents, éléments, données, informations et Contenus qu'il fournit à Spotinleads. Il garantit à Spotinleads qu'il est habilité à lui fournir ces documents, éléments, données, informations et Contenus et qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à leur exploitation dans le cadre des Prestations. Il est également seul responsable de leur exactitude, de leur sincérité et de leur exhaustivité, Spotinleads ne pouvant en aucun cas être tenue responsable des éventuelles erreurs, coquilles, omissions ou indications de nature à induire en erreur dans les Contenus du fait d'un manquement du Client à la présente clause.

Article 6. Facturation et modalités de règlement

7.1 Prix

Les Prestations prévues aux présentes sont accessibles par le biais d'un Abonnement pour la diffusion, référencement de la vidéo et d'un prix de production du contenu vidéo, montage, son, animations.

Le prix de l'Abonnement est indiqué sur la page de du bon de commande ainsi que les frais de création. Sauf mention contraire, il est exprimé en Euros et hors taxes. Spotinleads se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

Tout mois d'Abonnement entamé est dû dans son intégralité.

7.2 Retards et incidents de paiement

Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article 15 et dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

(i) la suspension immédiate des Prestations en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client ;

(ii) la facturation au profit de Spotinleads d'un intérêt de retard au taux de 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues par le Client et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) € au titre des frais de recouvrement, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

ARTICLE 7 – DÉLAIS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

Spotinleads fixe des délais de réalisation à titre indicatif. Spotinleads ne peut être tenue responsable d'un quelconque retard dû au client. En effet, les délais de réalisations tiennent compte d'une certaine réactivité de la part du client (prise de décision, livraison tardive de documents nécessaires à la réalisation des prestations, etc.). Tout retard dû à l'attente d'une réponse client rallongera d'autant la date de réalisation estimée dans le devis. Les retards de réalisation imputables au client, rallongent d'autant la date de livraison estimée.

ARTICLE 8 – RUPTURE DE CONTRAT

1.2 Dans certains cas de figure, Spotinleads est en droit de refuser, d'interrompre ou de modifier une prestation sans verser d'indemnités au client ou lui rembourser l'acompte qu'il a versé. Cela est applicable dès l'instant où :

- le client ne s'acquiesce pas du règlement de la facturation

établie par Spotinleads;

- Le client ne fournit pas les éléments nécessaires au bon déroulement de la prestation (consignes, cahier des charges, fichiers sources etc.)

- le client ne permet pas le bon déroulement de la prestation par son attitude (opposition systématique face aux recommandations

de Spotinleads, changements réguliers des consignes, absence de retour, etc.)

- si Spotinleads constate que le client dispose de bases de données ou d'informations acquises via des actes de fraudes ou via des méthodes

ne respectant pas la législation en vigueur (exemple : loi RGPD).

1.2 En cas de rupture unilatérale du contrat par le CLIENT ou encore d'annulation unilatérale d'une commande par le CLIENT après acceptation de celle-ci, le contrat sera considéré comme de plein droit comme étant résilié. Cependant, le CLIENT devra une indemnité de :

- 15% si le contrat est annulé avant le démarrage de la mission
- 100% si le contrat est annulé après le démarrage de la mission.

Article 9 - DELAI DE RETRACTATION

Conformément à la loi Hamon du 14 juin 2014, le client bénéficie d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour. Ce délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Ce droit de rétraction est applicable uniquement, et conformément à la loi, lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :

- le contrat doit être conclu hors établissement,
- l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise cliente,
- le nombre de salariés de l'entreprise cliente doit être inférieur ou égal à cinq.

Article 10 Propriété intellectuelle de Spotinleads

Le Client reconnaît de convention expresse que le présent contrat ne lui confère aucun droit de propriété intellectuelle sur la Solution, qui demeure la propriété exclusive de Spotinleads. Le Client ne dispose que d'une prestation de la Solution ou d'une prestation de services qui se limite à la production et de la diffusion.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments ainsi que de ceux composant la Solution, en tout ou partie, sans l'autorisation de Spotinleads sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Article 11 Loi applicable et juridiction

Le Contrat est soumis au droit français et sera régi et interprété selon ce droit.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bourges (France), sauf règle de procédure impérative contraire.

Conditions Générales spécifique de l'offre Ads Contact

Préambule

Spotinleads souhaite faire profiter ses clients de son expérience en matière de gestion de campagnes publicitaires sur Internet en leur proposant une prestation globale de conseil en communication digitale locale. L'offre Ads Contact s'inscrit dans ce cadre en ce qu'elle permet aux entreprises de bénéficier d'un service

« clé en mains » de référencement payant sur les moteurs de recherche et les sites partenaires de Spotinleads, incluant les prestations à valeur ajoutée de Spotinleads telles que la création, l'optimisation et le suivi des performances de leurs campagnes publicitaires, dans les conditions définies aux présentes.

Définitions

Client : annonceur agissant directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire (agence de publicité, centrale d'achat d'espace) identifié dans l'ordre d'insertion en qualité de Client annonceur.

Landing Page : page d'atterrissage réalisée par Solocal, vers laquelle la Publicité redirige ;

Site : site internet du Client, qu'il soit ou non réalisé par Spotinleads; Publicité : toute annonce du Client telle que créée et mise en ligne par Spotinleads dans les conditions définies aux présentes, composée notamment d'une dénomination commerciale, d'un texte de présentation de son/ses entreprise(s) ou de son/ses activité(s), d'un lien URL cliquable dirigé vers la Landing Page

Ads Contact : campagne publicitaire « clé en main » livrée au Client consistant dans la diffusion de la Publicité au sein de l'espace de référencement payant

des moteurs de recherche, dont Google, et d'autres sites partenaires, ci-après « les Supports », permettant à la Landing Page du Client d'être visitée autant de fois par mois que défini en termes de Contacts et suivant la durée contractuelle de l'offre. A cette fin, Spotinleads procède, au nom et pour le compte du Client, au choix et à l'achat des mots clés et des espaces publicitaires sur les Supports en tenant compte de l'activité et de la zone de chalandise

du Client, du volume de Contacts auquel le client a souscrit, puis à la création, l'hébergement et à la mise en ligne de la Publicité et de la Landing Page sur les Supports.

Contact(s) : sont considérés comme Contacts au sens des présentes les actions suivantes : appel téléphonique, envoi d'un formulaire, démasquage de la carte

(liste non exhaustive) dans la Publicité et/ou sur la Landing Page du Client. Le détail des éléments considérés comme un « Contact » figure pour chaque Client dans son espace Client

Echéance Anniversaire : date d'effet du Contrat ou date anniversaire. Elle correspond à la date de mise en ligne de la Publicité. Il s'agit dans

le cas où le Contrat

n'est pas résilié, de sa date de renouvellement. Cette échéance peut être semestrielle (Période Initiale) ou mensuelle (post Période Initiale).

Nom de domaine

Une Landing Page pour être active doit nécessairement être rattachée à un nom de domaine. Le nom de domaine de la Landing Page réservé par Spotinleads dans le cadre de Ads Contact, reprend à l'identique le vocable du nom de domaine du Site du Client (pour lequel ce dernier garantit Spotinleads être titulaire ou cessionnaire de droits) et est ensuite enregistré auprès d'un Registrar (bureau d'enregistrement). Conformité du contenu

Le Client est informé et reconnaît (i) que sa campagne publicitaire administrée par Spotinleads dans les conditions prévues aux présentes doit être conforme à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la réglementation applicable en matière de publicité, aux règles de parution de l'offre « Ads Contact », ainsi qu'aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, et (ii) que les éléments et/ou textes qui pourront être récupérés et/ou extraits de son Site par Spotinleads aux fins de réalisation de la Publicité (et notamment d'utilisation à titre de mots clés) et de la Landing Page, doivent respecter l'intégralité

des Conditions Générales des moteurs de recherches et autres sites partenaires relatives à la publicité diffusée sur leurs supports ainsi que leurs évolutions, pendant toute la durée de la commande. Les règles commerciales, promotionnelles et de parution, sont opposables au Client et font partie intégrante du présent ordre d'insertion. Elles sont à la disposition du Client. Spotinleads se réserve la faculté d'amender ou de retirer toute Publicité ou

tout contenu, à tout moment pendant la période d'exécution de l'ordre d'insertion, dans le cas où celui-ci s'avèrerait non conforme à la loi et réglementation applicable en France à Spotinleads ou à la ligne éditoriale du média. La validation de l'ordre d'insertion par Spotinleads et la réalisation de la Publicité et de la Landing Page par Spotinleads dans les conditions définies aux présentes ne sauraient être considérées comme la validation de la conformité du contenu aux dispositions des présentes et/ou aux réglementations en vigueur, ni comme la

renonciation de Spotinleads à ses droits en vertu des présentes. Il est convenu que la Publicité et / ou Landing Page, objets de la présente commande ainsi que les Bilans des campagnes pourront être reproduits par Spotinleads à

des fins publicitaires et de communication (externes ou internes) dans tout document et sur tout support notamment imprimé, en ligne, sur CDROM et/ou le cas échéant pour les mesures d'audience associées, et ce pour la durée de 3 éditions.

Le Contrat prend effet pour une période contractuelle de 6 mois, (ci-après « Période Initiale ») à compter de la date de parution effective de la campagne. A l'issue de cette Période Initiale, et sauf dénonciation du Client intervenue au plus tard 15 jours avant son Echéance Anniversaire par mail ou lettre adressée

au Service Client contact@spotinleads.fr (date d'envoi de la Poste faisant foi), la commande sera tacitement reconduite de mois en mois. Le Client reste ensuite libre de résilier son engagement mensuel, selon les modalités indiquées précédemment, l'arrêt de la parution et du paiement par le Client s'effectuant à la fin du mois suivant la résiliation M (si résiliation au plus tard 15 jours avant l'Echéance Anniversaire) ou à défaut à la fin du mois M+1.

Au-delà de la Période Initiale, Spotinleads se réserve le droit de suspendre, modifier, d'arrêter la commercialisation de cette Offre à tout moment, sans préavis ni justification, et sans que cette décision puisse engager sa responsabilité. Toutes les garanties souscrites au titre du présent Contrat sont étendues au(x) contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'offre acceptées par le Client. Toutes les clauses prévues au sein du présent Contrat demeurent inchangées dans le cadre de contrat(s) tacitement reconduit(s), y compris en cas de modifications tarifaires et/ou afférente à l'offre acceptées par le Client.

Mise(s) en pause de la campagne/ modification des périmètres de la campagne

A l'issue de la Période Initiale, le Client pourra :

- Obtenir la mise en pause de sa campagne publicitaire, sous réserve d'en faire la demande au Service Client en indiquant les dates de début et de fin de mise en pause souhaitées et ce au plus tard 15 jours avant son échéance anniversaire. La durée de mise en pause est limitée à 4 semaines sur une durée de 12 mois glissants et peut être à minima d'1 semaine et au maximum de 4 semaines consécutives ou fractionnées. Aucune mise en pause ne sera possible en cas de non-respect des conditions de paiement.

- Modifier les paramètres de la campagne : localités, activité et/ou volume de Contact sans que cela ait un impact sur sa durée d'engagement, en contactant le service client à l'adresse contact@spotinleads.fr

Garanties - Responsabilité de Spotinleads

Spotinleads s'engage à diffuser la Publicité et la Landing Page réalisée pour le Client dans le cadre de l'offre « Ads Contact » conformément aux termes de l'ordre

de l'ordre

de l'ordre

de l'ordre

de l'ordre

Mise(s) en pause de la campagne/ modification des périmètres de la campagne

A l'issue de la Période Initiale, le Client pourra :

- Obtenir la mise en pause de sa campagne publicitaire, sous réserve d'en faire la demande au Service Client en indiquant les dates de début et de fin de mise en pause souhaitées et ce au plus tard 15 jours avant son échéance anniversaire. La durée de mise en pause est limitée à 4 semaines sur une durée de 12 mois glissants et peut être à minima d'1 semaine et au maximum de 4 semaines consécutives ou fractionnées. Aucune mise en pause ne sera possible en cas de non-respect des conditions de paiement.

- Modifier les paramètres de la campagne : localités, activité et/ou volume de Contact sans que cela ait un impact sur sa durée d'engagement, en contactant le service client à l'adresse contact@spotinleads.fr

de l'ordre

Garanties - Responsabilité de Spotinleads

Spotinleads s'engage à diffuser la Publicité et la Landing Page réalisée pour le Client dans le cadre de l'offre « Ads Contact » conformément aux termes de l'ordre

de l'ordre

de l'ordre

de l'ordre

d'insertion signé par ce dernier et des conditions générales applicables. Le Client reconnaît que Spotinleads ne garantit pas l'affichage ou le positionnement effectif de la Publicité ni les jours de diffusion et le nombre d'impressions (nombre d'affichage(s) sur une page en ligne d'un moteur) de toute Publicité. Spotinleads garantit le nombre de Contacts par période de 6 (six) mois à compter de la mise en parution de la Publicité du Client avec un objectif d'atteinte de Contacts mensuels définis dans l'offre sous réserve d'un déroulement normal de l'activité du Client. En cas de diffusion sur un mois incomplet, cet objectif d'atteinte de Contacts sera proratisée. Spotinleads ne garantit aucunement les résultats de l'impact commercial ou publicitaire pour le Client. Le Client accepte et reconnaît que les méthodes et les technologies utilisées en vue d'établir la comptabilisation du nombre de Contacts font office de données officielles. La responsabilité de Spotinleads ne pourra être engagée en cas de difficultés techniques extérieures à celles-ci, rendant difficile ou impossible l'accès ou la lecture des statistiques et données chiffrées relatives aux Clics et Contacts. Spotinleads fera néanmoins ses meilleurs efforts afin d'y remédier. En cas de mise en œuvre de la responsabilité de Spotinleads, le montant de la réparation sera limité aux dommages directs et ne pourra excéder le prix de l'ordre d'insertion concerné, et ce sauf en cas d'inexécution d'un élément substantiel ou de faute lourde de Spotinleads. Spotinleads ne pourra être tenue, en aucune façon, pour responsable en cas de copie, contrefaçon, imitation et généralement de toute reproduction de tout ou partie de la Publicité ou de la Landing Page par un tiers, ou de tout incident de parution dû à des perturbations sur le réseau de communication électronique. Le Client déclare ainsi avoir été informé, sans recours possible, que toute décision prise par les Supports entraînant des conséquences directes et/ou indirectes sur l'accès, la visibilité, le contenu, la sécurité de la Publicité et plus généralement toute décision affectant ladite Publicité, ne peut engager la responsabilité de Spotinleads à quelque titre que ce soit. De même Spotinleads ne pourra être tenue pour responsable en cas de force majeure, telle que cette notion est définie par les dispositions du code civil et par la jurisprudence française.

Garanties - Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable des numéros d'appels, titres, intitulés de classement, textes, images fixes ou animées, sons, marques figurant sur sa Landing Page

et, plus généralement, des éléments extraits par Spotinleads de son Site, pour réaliser la Publicité et la Landing Page, et ce quelle que soit sa diffusion. A cet égard, il déclare expressément qu'il dispose des droits nécessaires de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle (marques, dessins, modèles) et, le cas échéant, des droits à l'image de la personne humaine, sur tous les éléments figurant sur son Site qui pourront être récupérés et/ou extraits par Spotinleads aux fins de réalisation de la Publicité et de la Landing Page, et que lesdits éléments sont en conformité avec toute règle légale, administrative ou déontologique concernant sa profession. Le Client, averti du fait que sa Publicité et sa Landing Page sont consultables par toute personne de tout âge, nationalité, race, sexe ou confession, s'abstiendra de toute allégation pouvant heurter la sensibilité de ces catégories de personnes. Le Client s'oblige à indemniser Solocal de l'intégralité du montant des dommages et intérêts ou amendes auxquels Spotinleads serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels Spotinleads aurait dû s'exposer.

Conditions financières

Le prix figure dans le Bon de commande ou devis. Les frais d'espace facturés au Client comprennent les frais afférents à l'achat d'espace publicitaire au sein des Supports et les frais afférents à la prestation globale d'administration de la campagne publicitaire du Client. Des frais de services seront facturés en sus lors de la première échéance. La commande est réglable par prélèvement bancaire, 14 jours après la date d'émission de la facture. En cas de paiement à une date antérieure à celle exprimée ci-dessus, il ne sera pas accordé d'escompte. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés. De plus, il sera appliqué une indemnité compensatrice de 15% des sommes dues. En cas de défaut de paiement d'un contrat antérieur ou en cours, Spotinleads pourra résilier, 7 jours après mise en demeure restée sans effet, tous les contrats conclus avec son Client, sans préjudice du versement par celui-ci des sommes restant dues et d'une indemnité compensatrice forfaitaire correspondant à 10% du montant du prix des commandes effectuées afférentes à des Publicités non encore parues.

Tout règlement partiel effectué au titre d'un contrat en cours sera, dès lors que ledit contrat aura été résilié, imputé de convention expresse, sur le solde débiteur du client relatif à un ou plusieurs contrats, même antérieurs. Spotinleads peut accepter ou demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, si la solvabilité du client présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières.

Suspension/Résiliation

Dans les cas très exceptionnels, liés à la difficulté de délivrer la campagne en fonction des paramètres choisis, Spotinleads se réserve le droit de résilier la commande et d'arrêter la parution de la campagne, après en avoir avisé le Client, et ce, même pendant la Période Initiale. En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre du présent ordre d'insertion et après 7 (sept) jours suivant la réception par la partie défaillante d'un courrier recommandé demeuré sans effet, le présent ordre d'insertion sera résilié de plein droit et sans préjudice de tous dommages éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Spotinleads se réserve le droit de suspendre la parution de toute Publicité et/ou de résilier de plein droit tout ordre d'insertion, sans délai, sans formalité et sans droit à indemnité, en cas de non-respect par le Client des conditions de paiement ou si tout ou partie de la Publicité s'avérait être non conforme aux lois et règlements applicables, aux conditions du présent ordre d'insertion, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Cette suspension/résiliation ne fera pas obstacle à ce que Spotinleads réclame au Client des dommages intérêts en fonction du préjudice subi par Spotinleads.

Modification

Le prix et les prestations convenus dans le cadre du Contrat correspondent aux tarifs et à l'offre en vigueur à la date de sa signature. Spotinleads se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et/ou son offre. Dans cette hypothèse, le Client est informé de toute modification, et dispose d'un délai de 15 jours à compter de son information par mail ou courrier postal (date d'envoi faisant foi) pour résilier son Contrat par courrier recommandé AR adressé au Service Client. A défaut, le Client est réputé avoir accepté la modification concernée, qui entrera en vigueur au plus tôt dans le mois qui suit son information. Toute modification du tarif et/ou de la présente offre n'emporte pas modification de la durée du Contrat initial.



Spotinleads se réserve le droit de modifier les clauses des présentes Conditions. Toute nouvelle version des Conditions sera publiée sur le site <https://www.spotinleads.fr> après cette publication.
Loi applicable-Attribution de compétence

Le présent contrat est régi par le droit français.
En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Bourges sera compétent.